

REDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct — Râel 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Le vote du blâme à l'adresse du Reich.
La Belgique aux prises avec la dévaluation.
Elections aux Etats provinciaux de Hollande.
Les Etats-Unis en cas de guerre européenne.**

Le Conseil de la Société des nations a fini par voter, hier, le texte de la résolution présentée par le ministre français des affaires étrangères au nom de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, par laquelle le gouvernement du Reich est blâmé pour avoir « manqué au devoir qui incombe à tous les membres de la communauté internationale de respecter les engagements qu'ils ont contractés ».

La résolution a été votée par tous les membres du Conseil, sauf le Danemark, dont le représentant s'est abstenu.

Les représentants de la Pologne, de l'Espagne et de l'Argentine, qui avaient manifesté, mardi, des velléités d'abstention, se sont ralliés au texte proposé.

La conversion de la Pologne s'est opérée sans phrases. Le prix en est la promesse d'une visite de M. Laval à Varsovie.

Le délégué espagnol et le délégué argentin ont renouvelé leurs critiques sur le texte et la procédure de la résolution.

Le délégué du Danemark a dit qu'il ne pouvait la voter parce qu'il craignait qu'elle ne contrariât les efforts faits pour amener une entente internationale, en heurtant trop vivement l'Allemagne. Nous avons dit quelles raisons dictent au gouvernement danois, bien que socialiste, son attitude de modération à l'égard du Reich. Il est le plus exposé des voisins de l'Allemagne aux effets de l'irréductibilité germanique, à cause du Schleswig, dont les traités de paix lui ont rendu une partie. Du reste, il n'est pas au nombre des signataires du traité de Versailles.

L'adhésion finale de la Pologne aurait de quoi frapper douloureusement les hommes d'Etat du Reich, s'ils ne savaient que ça été là un petit intermède que la Pologne était obligée de jouer à cause de son traité d'alliance avec la France.

Aussitôt la résolution votée, on a procédé à la nomination du comité qui aura à rechercher et à proposer « les dispositions qui rendront le pacte de la Société des nations plus efficace dans l'organisation de la sécurité collective, et les mesures économiques et financières qui pourraient être appliquées, dans le cas où, désormais, un Etat, membre ou non de la Société des nations, mettrait la paix en danger en répudiant unilatéralement ses obligations internationales ».

Ce comité a été formé des représentants des pays suivants : Grande-Bretagne, Canada, Chili, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Turquie, Russie et Yougoslavie.

Après la séance du Conseil, M. Laval s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères soviétique sur le projet d'accord franco-russe. Il a quitté Genève ce matin pour Paris. M. John Simon est déjà parti hier soir pour Londres.

La réunion de Genève a donc confirmé les décisions de celle de Stresa. L'Allemagne se trouve en présence d'un bloc ferme de volontés résolues à empêcher que son réarmement ne mette en danger le *statu quo* européen.

La Chambre belge a voté hier, mercredi, par 129 voix et quatre abstentions, l'ouverture d'une enquête parlementaire sur « les manœuvres qui ont créé un état de fait d'où est née la dévaluation du franc belge ».

Cette enquête ne se substituera pas à l'action de la justice, qui a déjà opéré d'importantes perquisitions, mais elle a pour objectif de réprimer les manœuvres, qui, sans pouvoir faire l'objet d'une action pénale, ont amené des gains illicites.

Le travail de cette enquête parlementaire s'étendra sur une période de deux ans avant la dévaluation.

Hier, mercredi, ont eu lieu, en Hollande, les élections aux Etats provinciaux. Ce sont, comme nous l'avons dit, les Etats provinciaux qui choisissent les 50 membres de la première Chambre des Pays-Bas.

D'autre part, ces élections avaient, cette fois-ci, une importance particulière du fait que le parti nationaliste-social néerlandais se présentait pour la première fois devant les électeurs.

Aussi la campagne électorale, qui se déroulait habituellement dans le calme, a-t-elle été, cette année, fort vive. A Amsterdam, notamment, dans certains quartiers populaires, on a signalé presque tous les jours des rencontres entre nationalistes-sociaux et communistes.

A la suite de ces incidents, les esprits étaient surexcités et on craignait des troubles, qui, heureusement, ne se sont pas produits.

On n'a jusqu'ici les résultats que de deux provinces. Ces résultats marquent un recul des partis gouvernementaux en faveur des nouveaux partis, notamment du parti nationaliste-social, qui, dans ces deux provinces, obtient, au total, sept sièges.

Le gouvernement américain étudierait actuellement un projet législatif aux termes duquel les lois sur la neutralité américaine, que le président Wilson s'efforça de faire respecter au début de la guerre mondiale, jusqu'à l'entrée des Etats-Unis dans le groupe des Alliés, se trouveraient totalement modifiées.

Il semble que, pour l'instant, l'attention du gouvernement de Washington se porte surtout sur les recommandations contenues dans le rapport élaboré par le professeur de droit Charles Warren et dont voici les grandes lignes :

Dans le cas d'une guerre, à laquelle les Etats-Unis ne participeraient pas, toutes les stations américaines de radio seront contrôlées par le gouvernement et ne pourraient, en aucun cas, être utilisées pour entrer en communication avec l'un quelconque des Etats belligérants.

Interdiction formelle de fabriquer ou de vendre des armes et des munitions à un Etat belligérant.

Les bateaux de commerce américains ne pourraient transporter ni armes ni munitions destinées à un Etat belligérant et les citoyens américains ne devraient pas s'embarquer, soit comme passagers, soit comme membres d'équipage, à bord de bateaux transportant des armes et des munitions.

Les bateaux munis d'un armement quelconque et appartenant à des nations belligérantes ne pourraient pas utiliser les ports américains.

Les sous-marins et avions commerciaux d'un Etat en guerre ne seraient pas admis aux Etats-Unis.

Les bateaux américains ne pourraient pas être frétés par des Etats belligérants.

Interdiction formelle de lancer aux Etats-Unis des emprunts en faveur d'un Etat en guerre.

Les ports américains ne pourraient pas être utilisés comme base de ravitaillement par des navires ravitaillant eux-mêmes en mer des bateaux appartenant à des nations belligérantes.

Dans les cercles politiques américains, on est d'ailleurs fort partagé sur la possibilité de la ratification d'une telle loi par le Sénat.

Nouvelles diverses

Par décret présidentiel, la Chambre et le Sénat tchéco-slovaques ont été dissous ; la date des élections sera décrétée prochainement.

— Les défenseurs de tous les condamnés au procès de Memel ont recouru contre le jugement du conseil de guerre.

Une institution sociale qui progresse

Les coopératives de crédit
dans les milieux populaires aux Etats-Unis

Il est souvent opportun de regarder au delà des frontières ce que d'autres peuples ont su réaliser au point de vue social : cette curiosité peut parfois être d'un réel profit. Tel est le cas par exemple, en ce qui concerne l'organisation du crédit dans les milieux populaires aux Etats-Unis.

Dans son numéro de février, la *Revue internationale du travail* nous apporte sur ce sujet de fort intéressants détails que nous tenons à signaler aux lecteurs de la *Liberté*.

En ces dernières années, les coopératives d'épargne et de crédit — les « Credit Unions », comme on les appelle généralement — se sont considérablement développées dans la grande république nord-américaine. Elles groupent des membres dont la plupart n'ont jamais eu de rapports avec les milieux bancaires et elles ont pour but principal de satisfaire aux besoins légitimes de crédit de personnes, disposant de ressources très limitées et de leur assurer des prêts à intérêts modérés, leur évitant ainsi de devenir la proie des usuriers.

Ces coopératives américaines de crédit sont régies par les principes suivants, dont nous retrouvons, d'ailleurs, plusieurs en Europe, dans l'organisation des Caisses Raiffeisen :

1° La qualité de membres ne peut être reconnue qu'à des personnes de bonne réputation, ayant des intérêts en commun avec les membres que groupe la société ;

2° Les cotisations et la valeur nominale des parts sociales doivent être peu élevées ; ces parts doivent pouvoir être libérées en plusieurs versements ;

3° La gestion doit avoir un caractère démocratique ; les administrateurs et les membres du comité sont élus par les sociétaires et responsables envers ceux-ci ;

4° Quel que soit le nombre des parts qu'il a souscrites, chaque sociétaire ne dispose que d'une seule voix qui ne peut pas faire l'objet d'une procuration ;

5° La société n'accorde de prêts qu'à ses membres ;

6° En général, les administrateurs et les membres du bureau et des comités ne peuvent obtenir de prêts ;

7° Les prêts ne sont consentis que pour des « fins productives » et pour des besoins urgents ;

8° Le montant des sommes prêtées à un sociétaire n'est pas déterminé par le nombre des parts que celui-ci détient, mais par ses besoins et sa réputation ;

9° Les prêts sont consentis à faible intérêt et celui-ci n'est, en général, exigé que sur le solde dû ;

10° Les dividendes sont versés au titulaire de toute part qui est entièrement libérée.

Tels sont les principes. Examinons maintenant comment ils sont appliqués et quels résultats ont été obtenus.

Il est un premier fait particulièrement important, c'est que, pour devenir membre d'une de ces coopératives de crédit, il faut remplir certaines conditions déterminées : en règle générale, la qualité de membre ne peut être attribuée qu'à des personnes que lie entre elles l'exercice d'une même profession ou bien qui habitent les unes près des autres. C'est ainsi que le groupe le plus nombreux de ces coopératives américaines a été créé par les membres du personnel des chemins de fer et de celui des grands abattoirs ; vient ensuite le groupe des sociétés formées par des fonctionnaires, notamment par le personnel des postes. Et cette pratique se comprend, car les « prêts d'honneur », c'est-à-dire les prêts consentis sous la seule garantie de l'honnêteté de l'emprunteur, constituent une partie considérable des opérations effectuées par les coopératives de crédit. Il est donc indispensable que la valeur morale et la solvabilité de l'emprunteur soient parfaitement connues, et cette condition ne peut être remplie que dans un groupe dont tous les membres se connaissent personnellement. Cela explique aussi que, d'ordinaire, l'effectif de chaque coopérative n'est pas très élevé ; ainsi, pour chaque coopérative américaine de crédit, on compte une moyenne de 215 membres.

Un second fait intéressant à noter, c'est que, dans les huit dernières années, le nombre des « Credit Unions » a considérablement augmenté aux Etats-Unis : en 1925, on en comptait 419, et, au début de 1934, leur nombre avait à peu près quintuplé, puisqu'il était de 2016. Les effectifs de leurs membres ne s'étaient pas accrus dans la même forte proportion, mais ils avaient néan-

moins plus que triplé, passant de 107,779 à 359,646.

Lors de la récente enquête faite par la *Monthly Labor Review*, en septembre dernier, sur l'ensemble des coopératives américaines de crédit, et d'où sont tirés les chiffres que nous citons, il n'y a qu'environ les trois quarts d'entre ces coopératives qui aient répondu aux diverses questions concernant leurs ressources et leurs opérations.

Mais, avec ces réponses, on a pu établir que la valeur moyenne des parts sociales souscrites par membre était de 62 dollars. En outre, 1442 sociétés ont fait connaître qu'elles possédaient, en plus de leur capital social, des fonds de garantie ou de réserve atteignant un total de 2,373,711 dollars ; si l'on ajoute à ces chiffres le montant des dépôts reçus par les coopératives de crédit dans les Etats de la République américaine, où la loi autorise les dépôts de ce genre, on constate que le montant des ressources dont disposaient les 1707 sociétés ayant communiqué des chiffres à ce sujet s'élevait à 35,496,668 dollars, soit en moyenne 20,795 dollars par société.

Quant au total des prêts consentis au cours de l'année 1933 à 206,295 sociétaires, il s'est élevé à 28,217,457 dollars, soit une moyenne de 138 dollars par prêt, chiffre très inférieur au maximum fixé par les dispositions législatives. Disons à ce sujet que la méthode adoptée pour la garantie des prêts varie suivant les sociétés ; en général, les coopératives américaines de crédit peuvent consentir des « prêts d'honneur » ne dépassant pas 50 dollars, sans aucune autre garantie que celle résultant des renseignements que possède le comité sur la confiance qui peut être faite à l'emprunteur ; pour les sommes supérieures à 50 dollars, les coopératives exigent, en outre, soit le cautionnement d'un ou de plusieurs autres membres, soit le dépôt en nantissement des parts sociales possédées par l'emprunteur.

Les frais d'administration sont très minimes ; la dernière année, ils n'ont été, en moyenne, que de 2,21 % du montant des prêts consentis. Rien d'étonnant à cela, car la plupart de ces sociétés n'ont que très peu d'employés rémunérés et, souvent même, elles n'en ont aucun — le besoin d'un tel personnel ne se faisant sentir que lorsque le chiffre d'affaires atteint une certaine importance.

Enfin, après le paiement des frais d'administration et le versement des sommes prévues au fonds de réserve, les sociétés répartissent entre leurs membres les excédents nets de l'exercice annuel, au prorata des parts sociales qu'ils possèdent : en 1933, une somme de 999,293 dollars a été ainsi distribuée par 590 sociétés.

On le voit donc, les « Credit Unions » sont venues rendre, en ces dernières années, aux masses populaires américaines des services particulièrement appréciables, alors que les Etats-Unis se sont trouvés dans une situation économique et financière particulièrement difficile : elles ont fourni aux travailleurs honnêtes le crédit qui souvent leur était indispensable et, d'autre part, elles ont encouragé et développé chez eux le goût de l'épargne.

MAX TURMANN
professeur à l'Université.

La revendication navale de l'Allemagne

Paris, 17 avril.

On mande de Londres à l'agence Havas :

A la suite des informations de Genève annonçant l'ouverture de négociations sur le problème naval entre les délégués britanniques et allemands, on précise dans les milieux officiels anglais l'attitude de la Grande-Bretagne en cette matière :

L'Angleterre, dit-on, n'admet pas, en principe, la revendication allemande d'une flotte égale à 35 % de la flotte anglaise. Le gouvernement de Londres reste, néanmoins, disposé à discuter la question avec les dirigeants allemands ; mais, ajoute-t-on, avant qu'aucun règlement intervienne, il est indispensable que les cinq puissances signataires du traité de Washington aient elles-mêmes réussi à conclure un accord. En d'autres termes, on ne saurait envisager la participation de l'Allemagne à la conférence navale, dont la réunion est prévue cette année.

Les étudiants en théologie allemands

Berlin, 17 avril.

Après les négociations menées avec le Saint-Siège, le ministre de l'Intérieur du Reich a libéré des étudiants des facultés de théologie catholiques de l'obligation d'entrer dans les troupes d'assaut et les camps de travail. Le gouvernement du Reich a admis qu'ils soient instruits dans le service de samaritains.

Déclarations de M. Macdonald au sujet de Stresa

Londres, 17 avril.

Dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes, le premier-ministre Macdonald a rappelé et commenté les résultats de la conférence de Stresa. Après avoir énuméré les divers points mentionnés dans le communiqué qui a clos la conférence, M. Macdonald a insisté particulièrement sur le pacte oriental et le pacte danubien.

Le premier-ministre a dit que l'Angleterre n'a souscrit aucune obligation hormis l'engagement d'une consultation de la France et l'Italie au cas où l'intégrité et l'indépendance de l'Autriche seraient menacées.

Après avoir rappelé, en ce qui concerne le pacte oriental, que l'Angleterre et l'Italie avaient réaffirmé à Stresa des obligations déjà prises, le premier-ministre a conclu par la déclaration suivante :

« Nous sommes allés à Stresa pour étudier des professions de foi politiques anciennes à la lumière d'une situation nouvelle et compromise. Bien des gens estimaient que cette situation nouvelle comporterait pour notre gouvernement de nouveaux engagements. Nous n'en avons pris aucun. Cependant, nous n'avons pas excusé l'action récente de l'Allemagne, mais, au contraire, fait entendre que nous la considérons comme une grave cause d'instabilité et un coup porté à toute organisation internationale de la paix et de la stabilité.

« Nous avons laissé la porte ouverte à l'Allemagne, de façon à lui permettre de se joindre à nous à titre de partenaire actif dans l'action que nous avons décidée en vue d'instituer un système de sécurité collective en Europe.

« Nous avons tenu à faire savoir que notre politique continuerait à s'appuyer sur le pacte de la Société des Nations. Les trois Etats représentés à Stresa ont tenu à agir comme une association d'Etats qui se sont engagés à coopérer et à collaborer avec tout Etat qui a la volonté de rechercher une solution pacifique des dangers actuels. »

Cette déclaration du premier-ministre n'a été suivie d'aucun débat. Le débat de politique étrangère aura lieu après Pâques.

L'Italie et l'Abyssinie ne sont pas encore d'accord

Addis-Abéba, 18 avril.

Le gouvernement italien a déclaré accepter la procédure de conciliation et d'arbitrage demandée par le gouvernement éthiopien. Mais son acceptation est limitée à la recherche de la responsabilité des incidents d'Oual-Oual et suivants. Le gouvernement italien entend exclure de la procédure la délimitation de la frontière somalo-éthiopienne et laisser l'interprétation de ce traité à la commission italo-éthiopienne de délimitation.

Le gouvernement éthiopien considère qu'il est pleinement justifié à maintenir la requête qu'il a présentée à ce sujet.

Le question des chrétiens d'Assyrie

Genève, 18 avril.

En séance publique, le Conseil de la Société des Nations s'est occupé de la question de l'établissement des populations chrétiennes assyro-chaldéennes de l'Irak. Le rapporteur, M. de Madariaga, a exposé les difficultés rencontrées pour établir les Assyriens en Guyane britannique.

Une solution paraît possible du côté de la Syrie, et le gouvernement français, en sa qualité de puissance mandataire, s'est déclaré prêt à admettre jusqu'à 6500 émigrants, à condition qu'il n'incombe de ce fait aucune charge pour le budget français.

Le rapporteur a demandé un crédit de 40,000 francs suisses pour la réalisation de ce plan d'établissement en Syrie.

Les précautions françaises

Paris, 18 avril.

Le gouvernement a pris des mesures pour assurer la garde des frontières. Il s'agit principalement de l'occupation des ouvrages fortifiés du nord-est. Ces mesures ont commencé à être effectives le mercredi 17 avril.

C'est ainsi que le 8^{me} régiment de tirailleurs marocains est arrivé à Belfort, et que trois bataillons du 28^{me} régiment de tirailleurs tunisiens, et deux bataillons du 15^{me} régiment de tirailleurs algériens sont arrivés dans les cantonnements des villages de la région de Longuyon.

L'autonomie catalane

Madrid, 18 avril.

Le président de la République a signé le décret par lequel le régime autonome de la généralité de Catalogne qui avait été suspendu à la suite du soulèvement d'octobre dernier est remis en application.

Tous les services administratifs seront restitués au gouvernement catalan, à l'exception des services intéressant l'ordre public, qui restent du ressort du gouvernement de Madrid.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La basilique du vœu national à Varsovie

Sous la présidence du maréchal du Sénat, s'est tenue récemment à Varsovie, une assemblée, qui avait pour objet la prochaine construction de la basilique de la Divine Providence à Varsovie, qui sera édifée pour satisfaire au vœu national et à la promesse solennelle de la Nation polonaise restaurée. D'autre part, le président des ministres, le jour de la proclamation de la nouvelle Constitution, a donné l'assurance qu'il seconderait de tous ses efforts la construction du nouveau sanctuaire et assignerait, pour ce but, une somme d'un demi-million de zlotys, qui sera incessamment mis à la disposition du comité en faveur de la basilique de la Divine Providence.

TRIBUNAUX

Les espions soviétiques à Paris

La 13^{me} Chambre correctionnelle de Paris a rendu son verdict dans l'affaire des espions soviétiques.

L'Américain Robert-Gordon Switz et M^{me} Switz, quoique reconnus coupables, ne peuvent être punis, vu la défectuosité de la loi ; le Serbe Douchan Narandgich et sa femme sont acquittés, de même que le nommé Moïse Salman et le Yougoslave Slavko Reich.

La Russe Lydia Stahl, 50 ans, a été frappée de cinq ans de prison, d'une amende de 3000 fr. et de cinq ans d'interdiction de séjour, et la Polonaise Chana Salman, docteur en médecine, de trois ans de prison et d'une amende de 1000 francs.

La Roumaine Riva Davidovici, dentiste, a été condamnée à deux ans de prison et 1000 fr. d'amende.

Le lieutenant-colonel en retraite Octave Dumoulin dit Charras, gérant de la revue *Armée et démocratie*, à cinq ans de prison, 3000 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

Marie-Madeleine Mermet, institutrice à Saint-Ouen, à trois ans de prison et 1000 fr. d'amende.

Maurice Milce, inspecteur dans une manufacture d'armes, à quatre ans de prison, 3000 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

Albert Aubry, préparateur au Collège de France, ingénieur du service des poudres, à quatre ans de prison et 2000 fr. d'amende.

Douze autres inculpés en fuite ou qui ont fait défaut, notamment Mackovio, que l'on considère comme l'animateur de cette organisation d'espionnage, et le professeur Martin, sont tous condamnés à cinq ans de prison, 3000 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

PETITE GAZETTE

Jules Verne était polonais

On nous écrit de Varsovie :

Jules Verne était originaire de Plock, une des villes polonaises riveraines de la Vistule. Son vrai nom était Juljusz Olszewicz, dont la traduction française était Jules Verne, Olszewicz venant du terme « olcha » qui veut dire aulne ou, communément, verne. L'écrivain, à l'imagination féconde, qui enchantait notre enfance, est donc fils de cette Pologne, au même titre que Joseph Conrad (Korzeniowski), qui, lui, écrivit ses merveilleux romans d'aventure en anglais, tandis que Jules Verne, fixé en France et naturalisé Français, écrivait en français.

C'est à tort donc que l'encyclopédie Larousse mentionne Nantes comme étant sa ville natale. Il parlait, d'ailleurs, couramment le polonais, ce qu'attestent ceux qui le connaissaient et qui vivent encore en France. Où aurait-il appris le polonais ? Ce n'est pas en France, où il vécut jusqu'à sa mort (1905) sans jamais s'en éloigner. Il est donc impossible d'admettre qu'il eût pu y apprendre le polonais et il faut en conclure que c'était sa langue maternelle. Un numéro du *Journal officiel* français de 1870 a publié un décret de l'empereur Napoléon III permettant au citoyen Juljusz Olszewicz, naturalisé Français, de changer son nom en celui de Verne.

Toute sa vie d'ailleurs, Jules Verne n'a cessé de correspondre avec sa parenté de Plock et avec l'abbé Semenenko à Rome, grand patriote polonais. Ce dernier témoignait une grande bienveillance à Jules Verne ; il avait été son bienfaiteur à plusieurs occasions et dans des moments difficiles. Quelques-unes des lettres que le protégé écrivit à son bienfaiteur seront publiées, un jour ou l'autre. A dix-huit ans, il avait quitté le pays natal par une fugue de jeunesse qui le conduisit par Vienne et Trieste, à Rome. C'est là qu'il dut avoir recours à la colonie polonaise et particulièrement à M. l'abbé Semenenko. On ne saurait dire combien de temps le jeune homme resta à Rome, mais, de sa correspondance avec l'abbé Semenenko, on peut juger qu'il demeura en relations avec celui-ci. Son destin l'amena enfin à Paris, où il fut quelque temps courtier de Bourse. Puis il commença à écrire ses romans qui devaient le rendre célèbre dans le monde entier. Il prit alors un pseudonyme et se fit naturaliser Français. Ce pseudonyme était, nous l'avons dit, Verne, soit la traduction de son nom polonais. Le dictionnaire américain des pseudonymes cite ce nom.

Nécrologie

M. Gustave Glotz

On annonce le décès survenu hier, mercredi, à Paris, de M. Gustave Glotz, membre de l'Institut.

C'est un des historiens de l'antiquité les plus connus et d'une réputation qui dépassait les frontières de la France qui disparaît en la personne de M. Gustave Glotz. Il était né le 17 février 1862.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une barque attaquée par un requin

Une barque montée par quatre pêcheurs a été soudainement attaquée par un requin qui la fit chavirer à 3 milles au nord de l'île de Lampedusa (Sicile). L'un des quatre pêcheurs succomba après être resté dix heures dans l'eau accroché à l'embarcation. Ses trois compagnons furent retrouvés complètement épuisés à 20 milles de l'île.

Explosion

A Sfax (Tunisie), une explosion, due à une fuite de gaz, s'est produite, hier mercredi, dans une usine à gaz de mazout pour l'éclairage des bouées de balisage des côtes. Il y a trois tués et deux blessés.

Les loups

Les loups sont descendus de la montagne, dans la région de Pedrogam Grande (Portugal), ravageant les troupeaux.

Les passages à niveau dangereux

Hier, mercredi, au passage à niveau d'Albatera (Espagne), un train a pris en écharpe une charrette occupée par cinq personnes. Trois ont été tuées sur le coup, les deux autres sont grièvement blessées.

Déraillement

L'express Sydney-Halifax a déraillé dans la matinée d'hier, mercredi, près d'Antigonish (Nouvelle-Ecosse). La locomotive et plusieurs wagons sont montés sur le remblai et se sont renversés. Cinq personnes, dont le mécanicien du train, ont été tuées. Plusieurs sont grièvement blessées.

SUISSE

Tué par un train

On a relevé hier, mercredi, entre Veytaux et Villeneuve, sur la voie ferrée, le corps déchiqueté d'Ernest Sonnenthaler, âgé de trente ans, qui a dû être tué mardi soir par le dernier train Lausanne-Villeneuve dans des circonstances que l'enquête cherche à établir.

Asphyxié dans sa baignoire

On a trouvé hier, mercredi, à Renens, asphyxié dans sa baignoire, M^{lle} Lina Amacker, âgée de vingt-cinq ans. Tous les efforts faits pour la ranimer ont été inutiles. L'enquête établira les causes de cette asphyxie.

Évadé repris

La police a arrêté entre Entlebuch et Schüpfheim (Lucerne) un jeune serrurier de vingt ans, Seralegri, spécialiste du vol de sacs à main, qui s'était évadé lundi alors qu'il était conduit devant le juge de Kriens. Seralegri s'était rendu à Entlebuch chez un ami qui, ayant eu connaissance de ses méfaits par la voie du journal, le dénonça à la police.

LES SPORTS

Le concours hippique de Nice

C'est par un temps favorable que s'est ouvert, à Nice, le 15^{me} concours international qui a réuni les cavaliers de onze nations, en particulier la Suisse.

La première épreuve disputée hier, mercredi, a été le prix des Hôtels, comportant 14 obstacles. Elle a été gagnée par le lieutenant portugais Beltrao, sur *Biscuit*, en 1 m. 15, 2 sec. ; 2. à égalité : 1^{er}-lieutenant Dégallier (Suisse), sur *Durmitor*, et 1^{er}-lieutenant Brand (Allemagne), sur *Baron* ; 4. à égalité, capitaine Aherne (Irlande), sur *Ireland's Crown*, et capitaine Kekler (Italie). Le major de Muralt (Suisse), sur *Corona*, s'est classé 13^{me}.

Les Jeux olympiques d'hiver

La commission sportive et le comité de direction de la Fédération française de ski viennent d'approuver, à l'unanimité, les termes d'une lettre de M. Etienne Bunau-Varilla, demandant le maintien des professeurs de ski dans le cadre des amateurs.

La Fédération française a fait sienne cette thèse. Elle ne veut considérer comme professionnel de compétition que le concurrent qui est rémunéré pour courir ou sauter. Elle ne veut pas admettre les subtilités olympiques et les impossibles définitions de l'amateur. Et, pour la Fédération française, comme d'ailleurs pour les fédérations de l'Europe continentale, le professeur de ski reste un amateur en compétition.

La Fédération française a donc décidé de se joindre aux autres fédérations européennes pour agir d'urgence, à ce sujet, auprès de la Fédération internationale, qui agira à son tour auprès du comité international olympique, lequel interdit, jusqu'à plus ample informé, les prochains Jeux olympiques d'hiver de Garmisch aux professeurs de ski.

Echos de partout

L'homme qui grandit

Presque chaque année, on découvre « l'homme le plus grand du monde ». Il semble bien, cette fois-ci, que Mohamed Ghazi doit battre tous les records.

Ce jeune homme possède la taille de deux mètres quatre-vingt-dix centimètres.

Il était d'une grandeur normale lorsque, il y a deux ans, il fit une chute. Depuis lors, il n'a cessé de grandir.

Son infirmière qui le soigne à l'hôpital d'Alexandrie paraît une pygmée à côté de lui. Elle a pourtant un mètre soixante-dix de grandeur.

Le béret de M. Laval

Après M. Doumergue, ancien président de la République française, voici que M. Laval, ministre des affaires étrangères, adopte, pour le voyage, la coiffure du béret. Le ministre des affaires étrangères s'en sert depuis déjà longtemps, d'ailleurs, mais, jusqu'à maintenant, il l'avait réservée pour la chasse. Et, avec une fierté semblable à celle de M. Mussolini évoquant ses humbles origines, il dit : « Le béret me rappelle le temps où j'étais pâtre, pendant les vacances scolaires. »

Sports 1935

Du Temps de Paris :

Pâques ! Le printemps ! Le renouveau de la nature ! Mais il s'agit bien de la nature ! Tous au sport. Tous et tout pour le sport. Football, rugby, cyclisme, boxe, tennis, boules, basket-ball, automobilisme, motocyclisme, aviron : la saison multiplie les manifestations dans lesquelles se dépense l'enthousiasme général. On ne contemple plus le paysage aujourd'hui.

L'enthousiasme des spectateurs ne le cède point à celui des sportifs eux-mêmes. Des gens paisibles qui n'ont jamais joué au football, — ils y auraient médiocrement joué, — suivent toutes les parties avec une ferveur exubérante. Quant aux mémorialistes au jour le jour qui fixent pour la postérité les exploits des joueurs, ils se maintiennent dans un état d'exaltation continue. Ils sont des techniciens, mais ils sont des lyriques. Ils ont de la précision, mais ils ont de l'éloquence. Chaque triomphateur est pour eux un jeune héros qu'ils portent avec ostentation dans la gloire. Ils le célèbrent, mais ils le jugent. Ils l'accompagnent dans la carrière. Ils l'encouragent avec une vigilante tendresse. Ils aiment ce héros d'un amour ombrageux et exigeant. Ils tiennent essentiellement à ce qu'il reste digne de son destin et de ses historiographes.

Un cas de folie radiophonique

Une dépêche de Pennsylvanie annonce qu'on a constaté dernièrement dans cet Etat américain un des premiers cas de folie provoqués par la radio. La nouvelle ne surprendra pas les psychiatres, qui ont souvent montré quels détraquements cérébraux peuvent amener les abus « radiophoniques » quand l'auditeur exagère l'intensité ou la fréquence des diffusions. Un homme de soixante-cinq ans, qui écoutait un concert devant son haut-parleur, saisit brusquement un revolver et tira plusieurs coups sur l'appareil ; après quoi il tourna l'arme contre sa fille. « C'était un cas manifeste de folie, ajoute la dépêche, et il fut interné dans un asile d'aliénés : il criait sans cesse : « Radio, radio ! »

Offres d'emplois et occasions

Cueillies dans un journal français quelques petites annonces susceptibles d'intéresser des chômeurs très spécialisés :

« On demande dompteur libre de suite avec deux ou trois lions. Aucun travail. »

« Cherche coureur motocycliste pour « mur de la Mort », de préférence célibataire et sachant conduire poids lourd. »

« Jeune femme trente ans, taille 0 m. 78, poids vingt kilos, cherche à s'exhiber de préférence près d'un géant. »

« Pour l'exposition de Bruxelles, on recherche phénomènes en tous genres. »

« A vendre train-fantôme et la « Fille de Mars », complet état de marche. »

Mot de la fin

Le juge. — M'entendez-vous ?

Le prévenu. — Non, monsieur le président.

Pour la langue française

Le verbe *prolonger* a formé deux noms : *prolongation* et *prolongement*, qu'il ne faut pas employer l'un pour l'autre. On ne devra pas dire : « Les habitants de M. demandent la prolongation de la ligne de chemin de fer de X à Z. » On ne devra pas dire : « La santé de cette jeune fille exige un prolongement de congé. » *Prolongation* s'emploie pour la durée : « Il y aura prolongation du service militaire pour l'école de recrues. » *Prolongement* s'emploie pour l'espace : « Les Charmettes se trouvent sur le prolongement de la route qui va de la gare au quartier de l'Industrie. »

La loi sur le partage du trafic

Tous les citoyens ont reçu la loi sur laquelle ils devront voter le 5 mai.

Nous croyons néanmoins utile d'en reproduire les articles essentiels.

La loi a pour objet de soumettre à une concession obligatoire certaines catégories de transports par route.

Voici les deux articles qui déterminent ces catégories :

Article premier

Transports professionnels

* Celui qui effectue régulièrement ou occasionnellement, pour des tiers et à titre onéreux, le transport de marchandises ou d'animaux sur la voie publique au moyen de véhicules automobiles, doit être au bénéfice d'une concession.

N'est pas soumis à la concession obligatoire le transport de marchandises ou d'animaux dans les limites d'un territoire communal ou à des distances, mesurées par la route, ne dépassant pas dix kilomètres, ni le transport, du lieu d'origine à des marchés ou inversement, de produits de l'agriculture suisse destinés à être vendus par le producteur.

Le Conseil fédéral peut réduire cette limite de distance lorsque le maintien d'un chemin de fer secondaire faisant le service des marchandises l'exige et que les intérêts de la région en question ne s'y opposent pas.

Le Conseil fédéral peut arrêter des prescriptions spéciales pour réglementer le trafic frontalier.

Article 2

Transports privés

Est libre le transport de marchandises ou d'animaux qu'une entreprise effectue pour ses propres besoins, au moyen de ses propres véhicules et à l'aide de son propre personnel (transports privés).

Les entreprises ou personnes qui assurent elles-mêmes leurs propres transports ne sont en droit de transporter des marchandises ou des animaux pour des tiers, à titre onéreux, à des distances de plus de dix kilomètres mesurées par la route que sur des parcours qui ne sont pas desservis par un chemin de fer ou pour lesquels il n'a pas été accordé de concession pour le transport régulier de marchandises au sens de la présente loi.

Il y aura deux sortes de concessions :

Article 3

Les concessions prévues à l'article premier sont les suivantes :

- concession N (concession normale), pour le voiturage de marchandises et d'animaux de tout genre ;
- concession S (concession spéciale) pour le voiturage d'objets de déménagement, de meubles et d'autres marchandises (exceptionnellement aussi d'animaux) pour le transport desquelles le véhicule automobile offre des avantages techniques particuliers.

Voici les conditions auxquelles ces concessions peuvent être accordées ou refusées :

Article 4

La concession N est accordée pour le transport de marchandises et d'animaux dans des régions déterminées ; elle peut être limitée à certains parcours ou aux transports entre certaines localités.

L'octroi de la concession sera subordonné aux besoins du trafic et, de plus, dans les régions desservies par la voie ferrée ou par la poste, au partage du trafic et à la coordination prévus aux articles 14 et 15.

Il ne sera pas accordé de concession N à un tiers dans le rayon d'un chemin de fer secondaire, si celui-ci pourvoit à ce qu'un service de transport suffisant soit institué, au plus tard dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la présente loi. Demeure réservé le droit pour le chemin de fer de requérir une concession N conformément à l'article premier.

Article 5

La concession S est accordée à des entreprises qui s'occupent professionnellement du voiturage d'objets de déménagement, de meubles ou d'autres marchandises (exceptionnellement aussi d'animaux) pour le transport desquelles le véhicule automobile offre des avantages techniques particuliers. L'acte de concession spécifie les marchandises dont le transport est concédé.

Les titulaires de concessions S peuvent aussi être au bénéfice d'une concession N.

De qui dépendra l'octroi de la concession ? La réponse est dans l'article suivant :

Article 6

L'autorité concédante est le département des postes et des chemins de fer, qui est également autorité de surveillance.

La concession N est accordée, en règle générale, pour une durée de dix ans, après consultation des gouvernements cantonaux et entreprises de chemin de fer intéressés, ainsi que de l'administration des postes et de la société coopérative mentionnée aux articles 14 et 15.

Voici maintenant l'essentiel des articles réglant le partage du trafic :

Article 14

Le département des postes et des chemins de fer invitera les administrations de chemins de fer, les intéressés à la branche automobile et l'administration des postes à se mettre d'accord, en tenant compte des principes énoncés à l'article 15, sur une coordination rationnelle de ces moyens de transport et un judicieux partage du trafic des marchandises et des animaux.

Article 15

Si l'accord ne peut être réalisé, le Conseil fédéral prendra, après avoir entendu la commission prévue aux articles 16 et 17, les dispositions nécessaires pour assurer un régime économique des transports et une répartition rationnelle de ceux-ci entre les divers moyens de locomotion. Il tiendra compte des principes suivants :

- La concession des transports routiers doit tendre à développer le service de porte à porte.
- Lorsque les expéditeurs ne demandent pas expressément que le transport ait lieu par chemin de fer et, de même lorsque, dans le rayon d'un chemin de fer secondaire, les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 4 ne sont pas

remplies, le transport des marchandises et des animaux en trafic de petite zone (en principe jusqu'à trente kilomètres au total) est attribué, en règle générale, aux bénéficiaires de concessions N.

Lorsque des intérêts vitaux de chemins de fer secondaires l'exigent, la commission limite la petite zone de trafic, dans le rayon de ces chemins de fer, à moins de trente kilomètres.

Dans le rayon de chemins de fer principaux non nationalisés, il sera permis de déroger au principe ci-dessus énoncé en tenant compte des circonstances régionales particulières.

- Dans le cas où des transports s'étendant à une distance totale de plus de trente kilomètres doivent s'effectuer en partie sur route, avec le concours de services d'apport ou de distribution ou de services parallèles à la voie ferrée, le voiturage sur les sections routières est également attribué aux bénéficiaires de concessions N, sauf la restriction énoncée à l'article 4, 3^{me} alinéa.
- Le transport des marchandises en trafic de grande zone (dans la règle sur des distances totales de plus de trente kilomètres) doit en principe être attribué au chemin de fer, sauf les restrictions énoncées à l'article 2 et réserve faite des concessions S et des transports visés à la lettre c.

Il ne pourra être abandonné aux bénéficiaires de concessions N que dans les cas suivants :

- sur les parcours qui ne sont pas desservis par la voie ferrée, ou
- sur les parcours où il apparaît rationnel, pour des raisons économiques d'exploitation du chemin de fer, de le céder à l'automobile, ou enfin
- lorsque cela se révèle nécessaire pour assurer une répartition rationnelle du trafic.

e. Pour favoriser la coordination des divers moyens de locomotion, il sera institué une société coopérative groupant des représentants des chemins de fer, de la branche automobile et des expéditeurs.

f. Les indemnités de transport que la société coopérative allouera aux bénéficiaires de concessions N seront fixées de manière à assurer à ces derniers une rétribution équitable de leurs prestations.

g. Les recettes provenant des transports routiers qui ne sont pas exécutés à la place du chemin de fer ou conjointement avec lui peuvent, si le concessionnaire le désire, être attribuées à celui-ci directement et sans l'intermédiaire de la société coopérative.

Enfin, voici l'article qui règle le cas des entrepreneurs de transports qui ne seraient pas mis au bénéfice d'une concession :

Article 21

Celui qui, avant le 1^{er} janvier 1933, effectuait régulièrement, mais seulement pour des tiers et à titre onéreux, des transports routiers par véhicules automobiles sur des distances supérieures à dix kilomètres, sera équitablement indemnisé du dommage subi si, du fait du partage du trafic entre le chemin de fer et l'automobile, il n'obtient pas de concession N en rapport avec les véhicules et installations qu'il utilisait pour ces transports, ou renonce à une concession N, alors même qu'il remplirait les conditions nécessaires.

Une indemnité ne sera allouée aux voituriers qui, avant le 1^{er} janvier 1933, effectuaient régulièrement, mais seulement pour des tiers et à titre onéreux, des transports routiers sur des distances supérieures à dix kilomètres, que s'ils renoncent à exercer le métier de voiturier dans la zone franche.

Un arrêté fédéral fixera les conditions requises pour l'octroi d'une indemnité, ainsi que les règles à suivre pour en déterminer le montant.

Celui qui, postérieurement au 1^{er} janvier 1933, a créé ou, en prévision de la présente loi, développé une entreprise pour le transport routier de marchandises ou d'animaux à titre professionnel, n'a droit de ce fait à aucune indemnité.

La fête fédérale de musique à Lucerne

Le 5 avril arrivait à échéance le dernier délai d'inscription pour les sociétés désirant prendre part aux concours de Lucerne. Le comité d'organisation a la grande joie de pouvoir annoncer la participation de 164 sociétés avec 6200 exécutants. Ces sociétés se répartissent comme suit :

- en 1^{re} classe : 14 sociétés avec 790 exécutants ;
- 2^{me} classe : 28 sociétés avec 1400 exécutants ;
- 3^{me} classe : 48 sociétés avec 1640 exécutants ;
- 4^{me} classe : 45 sociétés avec 1350 exécutants, et
- en 5^{me} classe : 22 sociétés avec 610 exécutants.

Presque tous les cantons sont représentés, à la seule exception de quelques cantons romands. Notons à ce propos la faible participation des sociétés romandes, dont cinq seulement ont tenu à honorer la manifestation de leur présence.

La plus forte société inscrite est la *Stadtmusik* de Berne avec 85 exécutants, tandis que la plus faible, la *Musikgesellschaft* de Zetzwil, n'alignera que 17 musiciens.

Le comité d'organisation souhaite dès maintenant à tous les participants une très cordiale bienvenue et les assure que tout sera mis en œuvre pour qu'ils remportent de leur visite à Lucerne un souvenir impérissable.

Pour ceux qui vont en Italie

Les voyageurs suisses rentrant d'Italie sont tenus, à leur sortie de ce pays, de rendre compte de l'argent qu'ils portent sur eux aux fonctionnaires de la douane italienne. Ils ont droit au maximum à sortir d'Italie 2000 lires en coupures de 100 lires ou 50 lires. En revanche, ils peuvent emporter des billets de banque suisses ou des chèques en francs suisses pour un montant, en principe, illimité. En réalité, l'achat en Italie de billets ou autres devises suisses est généralement fort difficile et subordonné à un contrôle, de sorte qu'il est recommandable de conserver le plus possible d'argent suisse et de ne convertir en lires que la somme qu'on pense employer.

Pour la défense du canton de Vaud

M. le conseiller national Gorgerat, de Lausanne, qui a jeté un cri d'alarme célèbre au sujet de l'invasion du canton de Vaud par les confédérés germaniques, revient sur ce sujet dans la *Gazette de Lausanne* et demande la révision des articles 43 et 45 de la Constitution fédérale sur le droit d'établissement.

« En 1874, dit-il, on avait la marotte de l'unification de la Suisse. On croyait à la possibilité de créer l'union des Confédérés par l'abolition complète des frontières cantonales, par la fusion des éléments ethniques constitutifs de notre pays, par la suppression des diversités et des particularités qui sont la raison d'être de la Suisse, qui en font la force et qui en assurent l'indépendance et la neutralité.

« Voyez-vous ces Confédérés, absolument ignorants de notre langue, de nos mœurs et de nos besoins, qui, « après un établissement de trois mois », ont le droit de vote chez nous « en matière cantonale et communale » et qui « jouissent de tous les droits des citoyens du canton et, avec ceux-ci, de tous les droits des bourgeois de la commune » !

« Et voyez-vous aussi ce canton que l'on dit souverain et qui est obligé de recevoir et de garder les « indésirables », les « bras pendants », les agitateurs et les agités de tous les autres pays confédérés ; ce canton qui ne peut « refuser l'établissement » que dans les cas de perte des droits civiques par suite d'un jugement pénal, ou de condamnation « à réitérées fois... pour des délits graves », ou lorsqu'il s'agit de personnes « qui tombent de manière permanente (sic) à la charge de la bienfaisance publique »...

« Pour diminuer les conséquences fâcheuses et périlleuses de l'immigration, il faut d'abord supprimer de telles dispositions, qui sont un défi au bon sens. »

POLITIQUE LUCERNOISE

L'assemblée des délégués du parti radical du canton de Lucerne s'est occupée des prochaines élections. Elle a décidé de représenter les deux conseillers d'Etat actuels, Frey et Wismer, et un troisième candidat, M. Hans Bachmann, juge au tribunal criminel.

Pour l'élection au Conseil des Etats, le candidat radical sera M. Frey, conseiller d'Etat.

A l'unanimité, l'assemblée s'est prononcée en faveur de la loi sur la répartition du trafic entre le rail et la route.

Deux dons importants pour l'hôpital de Lausanne

Le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil l'autorisation d'accepter d'un anonyme deux donations, l'une de 200,000 fr., l'autre de 20,000 pour la construction, en annexe de la Maternité, d'un hôpital gynécologique et de lui donner le nom d'Hôpital Rossier.

Il demande, en outre, un crédit de 64,000 fr. pour l'aménagement intérieur et le mobilier de cette construction.

La vie économique

L'ouverture prochaine d'une belle exposition

C'est l'exposition de l'habitation qui aura lieu à Bâle.

Une grande tâche est assignée à cette exposition, liée de toute part à des questions particulièrement actuelles dans les temps difficiles que nous traversons, liée aussi d'ailleurs à des questions vitales qui intéressent notre conception de l'existence. En peu de mots, le thème de cette exposition peut se résumer ainsi : créer un contact intime avec les forces saines que nous dispensent le soleil, le grand air, la nature. Les heures trépidantes de notre labeur journalier, l'étroitesse des rues où nous passons, des locaux où nous travaillons doivent trouver une dérivation dans l'émulation et le repos pris en plein air et devant un large horizon.

Cette conception de vie, née d'une ère nouvelle, doit élémentairement avoir sa répercussion sur nos conditions d'habitation. Les exigences qu'elle pose se laissent d'ailleurs parfaitement concilier avec les tendances suivies dans le domaine de la construction pratique et bon marché, ces tendances étant elles-mêmes la résultante des difficultés économiques du moment. Les questions que soulève par centaines le domaine de l'habitation nous sont toutes plus ou moins coutumières et on peut prévoir que l'exposition « qui se tiendra du 11 mai au 3 juin dans les vastes halles de la Foire suisse sera pour chacun un enseignement utile. Le thème de l'exposition : « L'habitation simple pour week-end, vacances ou demeure journalière » sera traité de façon à souligner l'objectif principal de cette action : maintenir et vivifier les forces qui animent le pays et sa population.

Nouvelles financières

L'Agence télégraphique suisse

L'assemblée générale de l'Agence télégraphique suisse, tenue sous la présidence de M. Pochon-Jent, de Berne, a approuvé le rapport et les comptes de 1934. L'assemblée a décidé le versement d'un dividende de 4 % net.

Vendredi saint

L'étendard du Roi s'avance !... Jésus-Christ, le Pontife des biens futurs, entre dans la voie du Calvaire, et, sous sa robe empourprée, dans son cœur et dans son corps, vient au plus haut degré toutes les douleurs physiques et morales, car aucune ne doit lui demeurer étrangère, afin que nous puissions désormais souffrir avec Lui et pour Lui.

Mais, Seigneur, quelle est donc la force mystérieuse au-dessus de toute force qui vous entraîne, sanglant et déchiré, semble raffermir vos pas et garde sous la poussière, le sang, la sueur et les larmes, votre sainte face toujours auguste et adorable ?

Vous montez, Seigneur, dans cet âpre chemin qui traverse la ville maudite, et, peu à peu, devant vous se dessine la croupe de ce Golgotha désert qui domine Jérusalem et où vous serez exposé entre le ciel et la terre !... Cette heure exacte du crucifiement et de la mort, vous l'avez désirée, Seigneur, aussi ardemment que de manger la dernière Pâque avec vos apôtres, cette Pâque, dont vous étiez la victime et où par avance vous donniez votre corps et votre sang, bientôt livrés pour le salut du monde.

Ce désir est celui de l'amour divin. D'un seul geste, vous pouviez vous délivrer, rendre vos bourreaux incapables de vous crucifier. Vous pouviez, sur cette foule qui demandait votre supplice, faire tomber un véritable châtimement et apparaître en Dieu victorieux devant ceux qui insultaient à votre puissance.

Mais l'amour vous lia dans sa force merveilleuse. L'amour vous tint dans le silence et la résignation. Vous étiez à la merci de votre créature pour qu'elle sût un jour que rien ne vous a arrêté pour la sauver.

Et c'est bien le plus grand mystère de notre Passion que cet infini d'Amour, se repaissant d'humilité, de souffrance et d'agonie pour des êtres dont vous connaissiez d'avance l'ingratitude, la misère, et le cœur si souvent éloigné de vous !

B. B.

Le théâtre chrétien

et la Société Saint-Luc

Le groupe romand de la société Saint-Luc, — dont l'exposition au musée Rath, en février, fut très commentée, — songeait depuis longtemps à créer une section théâtrale destinée à poursuivre par des voies parallèles le même but qu'elle s'efforce d'atteindre dans le domaine des arts plastiques ; c'est-à-dire de renouveler l'art religieux en l'adaptant aux formes de la pensée moderne.

Maintenant créée, cette section songe à manifester son activité par une série de spectacles qu'elle donnerait tout d'abord à Genève. Ce serait, pour cet été déjà, le *Jedermann* de Hugo von Hofmannsthal ; pour l'automne, un drame de Claudel ; pour Noël, un mystère ou une pastorale.

Jedermann, qui figure au programme des représentations de Salzbourg, a été donné notamment à Vienne, à Milan, à Neuchâtel et à Berne, pendant la semaine de lumière, en septembre 1933.

Si l'accueil du public romand lui est favorable, cette section théâtrale de Saint-Luc étudiera d'autres auteurs dramatiques, classiques et modernes, qui ont traité des sujets religieux. C'est ainsi que non seulement Racine, Corneille, les Mystères du moyen âge, Claudel, Ghéon lui serviront de répertoire, mais encore nos auteurs romands contemporains : G. de Reynold, Chavanne, Morax, Baud-Bovy. Les créateurs de cette section espèrent que leur entreprise permettra à de nouveaux auteurs de révéler leur talent.

Si tous ces efforts sont encouragés par le public, ils créeront des occasions de travail pour des gens que seul l'art peut faire vivre et qui peuvent compter beaucoup moins que d'autres travailleurs sur les fonds de secours contre le chômage.

Le public romand pourra juger prochainement, par les représentations de *Jedermann*, de la valeur des efforts tentés ; la satisfaction et la sympathie de ce public sont des conditions primordiales pour rendre viable l'œuvre nouvelle.

Deux noms sont garants du soin avec lequel le spectacle sera monté : ce sont ceux de MM. Cingria, le prestigieux décorateur, et J. Beriswyl, l'habile metteur en scène du festival *Mon pays*, joué à Fribourg pour le Tir fédéral.

« Tell » au Théâtre du Jorat

Les décors de Jean Morax et Aloys Hugonnet qui avaient, en 1914, fortement contribué à créer l'atmosphère du drame de René Morax ont été entièrement reconstitués et repeints par les mêmes artistes ; les costumes de même. Leur élaboration est déjà fort avancée et les exécutants se déclarent enchantés.

BADEN LES BAINS HOTEL LIMMATHOF

Bains sulfureux chauds naturels dans l'établissement. Eau courante. Pension depuis Fr 10.50. Sur demande, tout régime. Garage. Tél. 22.064. B. Gølden.

FRIBOURG

Société des amis de l'université de Fribourg

L'assemblée générale ordinaire de cette société aura lieu le lundi de Pâques, à Coire, et commencera à 5 h. du soir. En parcourant l'ordre du jour de cette assemblée, on constate avec un vif intérêt que la création d'un fonds en faveur de notre Université a été prévue. A 7 h. du soir, les participants se réuniront à l'hôtel Marsel, pour le souper, qui sera suivi d'une conférence faite par M. Dr J. Manser, médecin en chef à Oberwil-Zoug.

M. le conseiller d'Etat Dr Obrecht et M. le professeur Dr B. Simeon, président de la Société des écoles catholiques grisonnes, prendront ensuite la parole. La Cécilienne de Coire agrémentera la soirée par des chants. Les amis de la Société, venus du dehors, auront l'occasion de visiter la cathédrale de Coire et le palais épiscopal, sous la direction de guides compétents.

Le rapport annuel de la Société des amis de l'Université, qui vient de sortir de presse, fait valoir que le plus grand événement de l'année 1934 fut pour ses membres la collecte ordonnée par tous les évêques suisses en faveur de notre Université et qui a produit 103,000 fr. Les membres ont, en outre, fait preuve d'une grande générosité. En effet, il est rentré pour 10,770 fr. de cotisations (au moins 5 fr. annuellement par membre). Les membres à vie ont donné 3300 fr. (100 fr. en un versement unique).

Il y a eu, en outre, pour 3445 fr. de dons. Les frais généraux (ports, imprimés, etc.) se montent à 619 fr. 11 seulement. La fortune de la Société, composée, pour la grande partie, de différents fonds, a augmenté, en 1934, de 19,704 fr. 19 et s'est montée, au 31 décembre dernier, à 207,614 fr. 87.

L'augmentation du nombre des membres est aussi fort réjouissante. Le nombre a doublé depuis 1924 et atteint aujourd'hui le chiffre de 2253 ; 201 personnes sont membres à vie. Le canton de Fribourg est en tête avec 442 membres, suivi de près par le canton de Saint-Gall, qui en a 409.

Le clergé a donné des preuves de grande sympathie envers la Société des amis de l'Université. Il ne faut pas passer sous silence non plus le travail fructueux déployé en faveur de ladite Société par les R. Pères Capucins, lors des assemblées du Tiers-Ordre de Saint-François. Ils méritent la reconnaissance des amis de l'Université.

La défense

de la main-d'œuvre fribourgeoise

La direction de la fabrique de cartonnages de la rue de l'Industrie, où s'est produit l'incident que nous avons rapporté, nous écrit :

« Après des travaux déjà effectués par les Entreprises électriques fribourgeoises, il s'agissait d'une seule tranche de travaux d'installation qu'une maison bernoise aurait dû exécuter dans notre nouveau bâtiment. Cette maison a pris un engagement formel de nous transmettre d'importantes commandes en compensation et c'est principalement pour cette raison que ses offres ont rencontré notre intérêt. Nous sommes persuadés que, précisément, la main-d'œuvre fribourgeoise aurait eu grand profit à cet arrangement, qui nous assurait de nouvelles relations et débouchés réguliers pour nos produits manufacturés.

« Nous considérons l'action directe des installateurs des Entreprises électriques fribourgeoises, qui ont pénétré d'une façon organisée dans notre bâtiment, comme inadmissible et inexcusable. Si ceux qui ont mis en scène cette violation de nos droits légitimes nous avaient demandé les renseignements, nous n'aurions pas hésité à leur fournir la documentation. Ils auraient pu se rendre compte qu'il était question de deux monteurs bernois au maximum et — selon une condition fixée par nous — d'un chômeur de Fribourg et cela pour un temps de 2 à 3 semaines !

« Comme les Entreprises électriques nous ont menacé de refuser le courant électrique pour les installations qui n'auraient pas été exécutées par elles, nous avons dû renoncer à cette affaire de compensation.

« L'idée de l'autarchie cantonale et même locale est dangereuse, surtout pour une industrie comme la nôtre où plus du 90 % des produits sont vendus hors du canton. Aujourd'hui, c'est la main-d'œuvre, demain, ce sera le produit de telle provenance qui sera attaqué. Que diront les nombreux ouvriers et ouvrières des industries fribourgeoises, si l'on commence à refuser leurs produits à Berne, Lucerne, Lausanne et Zurich ?

« L'activité industrielle et commerciale est déjà si restreinte qu'il faut éviter tout ce qui augmente les difficultés de l'échange. »

Un nouveau conseiller communal à Romont

A la suite de la nomination de M. Bumbach, jusqu'ici conseiller communal à Romont, comme caissier de ville, c'est M. Glardon, député, qui lui succédera dans la municipalité. M. Glardon était porté sur la liste libérale radicale aux dernières élections communales.

Le cours pour les institutrices à Bulle

On nous écrit :

Les institutrices de la Gruyère et de la Veveyse ont quitté à regret, samedi dernier, l'hospitalière maison des révérendes Sœurs de Sainte-Croix, à Bulle, où s'était donné le cours organisé par la Direction de l'instruction publique.

Pendant trois jours, laissant de côté la tâche quotidienne, nous l'avons contemplée de plus haut ; nous avons compris son véritable sens, le rang qu'elle occupe dans l'ordre de la vie, dans l'harmonie voulue par Dieu.

Ce fut, semble-t-il, le thème de ce cours : rechercher le sens de la vie, le sens de notre activité, de nos méthodes pédagogiques aussi — afin que chaque chose soit à sa place et s'en aille vers son but, et que ceux qui doivent servir la vie n'en soient pas les tout premiers ennemis. C'est ainsi que, dans sa première conférence, M. le conseiller d'Etat Piller invitait à réfléchir sur la mission de l'institutrice. « Pourquoi y a-t-il une école dans chaque village ? » C'est pour que instituteurs et institutrices soient les champions de la vérité, les défenseurs des idées justes. Ce devoir est particulièrement pressant à l'heure actuelle.

Comment éduquer l'enfant dans cette vérité ? C'est ce que M^{lle} Dupraz, directrice de l'Ecole secondaire, docteur ès lettres, montra dans deux conférences qui soulevèrent l'enthousiasme des assistantes. Faut-il instruire ou éduquer l'enfant ? La nature de l'homme est ainsi faite que l'instruction implique éducation. Et c'est rendre au travail intellectuel son rôle dans la formation de tout l'être. Il ne s'agit pas d'ajouter de nouvelles tranches au programme, mais d'enseigner de telle sorte qu'il serve une vie plus haute. Et, tout d'abord, ayons de la discipline dans les classes, mais une discipline qui fasse des élèves non des esclaves, mais des disciples qui comprennent la volonté du maître. L'intérêt qu'on peut mettre dans les leçons ne doit en aucune manière supprimer l'effort qui seul fait la noblesse d'une vie. Il faut surtout gagner l'affection des enfants, qui savent prendre le cœur des « Décadés » qui nous seront confiés. Soyons des êtres forts qui aient toujours ce qu'on leur demande et le donnent. De là, pour les institutrices, la nécessité de nous enrichir intellectuellement et moralement. Et ce n'est pas trop exiger de ceux qui ont accepté une mission dont la grandeur dépasse manifestement toutes les forces humaines.

En premier lieu, il faut savoir enseigner. Et c'est M. le chanoine Dévaud, professeur à l'Université, qui présenta une pédagogie plus proche de la vie. Dans ce domaine aussi, des déviations se sont introduites : on a oublié le but des méthodes et des procédés, on a parfois cultivé la méthode pour la méthode. Aider l'enfant à réaliser sa vocation de travailleur, de travailleur manuel, souvent, dans son milieu, voilà le but proposé. L'école doit donner aux enfants l'amour du réel, elle doit les attacher à leur sol, à leurs traditions, à leur famille, bref, aux conditions que Dieu a voulues pour eux et qui, dès lors, sont les lois uniques de leur bonheur. Il ne faut jamais perdre de vue qu'il faut enseigner en classe, et les nouveaux procédés de contrôle, présentés par M. Both, professeur à l'Ecole normale de Hauterive, s'ils font voir l'ingéniosité qu'un maître peut employer pour forcer, en quelque manière, l'intérêt des élèves rétifs, n'entrent en jeu que lorsque l'enfant a, aujourd'hui comme hier, assimilé laborieusement la vérité qu'on lui propose.

Rien ne pouvait mieux montrer la nécessité de s'enraciner, d'être le lien franc et solide entre deux générations que les substantielles conférences de M. l'abbé Dr Savoy, sur la piété et le travail. Dieu a voulu que l'homme ne fût jamais seul. Il institua la « lieutenante » de la famille, des corps professionnels et de l'Etat. Nous cherchons en dehors du plan divin des combinaisons qui soient de notre invention, et l'impunité disloque les cadres qui eussent permis l'épanouissement de la vie. L'individu se trouve alors seul sur la terre. A l'individualisme qui étend ses ravages, opposons la piété familiale — on ne vend pas la terre de ses pères — la piété en face des corps professionnels et de la société politique. Examinant une des notions les plus controversées de notre temps, M. Savoy a montré le sens humain du travail, condition d'épanouissement, son sens providentiel, social et chrétien. Mais cet effort, qui nous restituera notre royauté perdue par le péché originel, doit encore une fois se faire dans l'ordre de la volonté divine. Sinon, la richesse matérielle retombe en chape de plomb sur les épaules de ceux qui la cherchent. Le travail bien compris est sanctificateur, et nous nous retrouvons dans l'esprit d'une autre conférence : le travail éduque. Il éduque dans la joie. Jeudi, M. le chanoine Bovet apporta aux institutrices son enthousiasme communicatif. Il montra le rôle du chant dans la vie et dans la formation du sentiment. Il apprit que, à chanter ses peines, on finit par les enchanter. Et bientôt, la grande maison résonna des chansons de chez nous. Ainsi, de conférence en conférence, des notions fondamentales se précisaient, se coordonnaient, s'organisaient enfin en une synthèse lumineuse.

Mais qu'on n'aille pas croire que les participantes ne firent qu'enregistrer. Des discussions souvent fort animées, dirigées — non sans humour — par M. Piller, suivaient les leçons, matin et après midi, et se continuaient au long

des couloirs et sur la place de récréation. Le soir, des exercices rythmés, des chants et des danses, exécutés soit par les élèves des écoles de Bulle, soit par celles de l'Institut Sainte-Croix, venaient mettre en pleine lumière les idées énoncées dans la journée et faire apprécier davantage encore — si possible — une cordiale hospitalité. Les participantes eurent encore, vendredi après midi, l'agréable surprise d'entendre le chœur des instituteurs du cinquième arrondissement, dirigé par M. Lathion, faire une démonstration du chant qui fut du même coup un régal artistique. Dans la soirée, grâce à l'aimable invitation de M. le chanoine Bovet, on a eu la primeur du festival qui sera donné cet été à Grandvillard.

Samedi matin, enfin, les participantes eurent le bonheur d'assister à une messe, célébrée par S. Exc. Mgr Besson, qui voulut bien leur adresser quelques paroles réconfortantes, leur témoignant ainsi son intérêt.

Puis ce fut la dernière conférence de M. le conseiller d'Etat Piller, à qui nous devons ces journées si pleines. Notre devoir, a-t-il dit, est de faire comprendre le sens chrétien de l'existence ; le foyer, l'Etat, l'Eglise ne peuvent être sauvegardés que par la diffusion de cette philosophie de la vie. Ils doivent être défendus par des gens qui donnent tout leur cœur à la tâche qui les sollicite impérieusement. Il a toujours été demandé beaucoup à notre petite nature.

Mais Dieu a donné en tous temps à notre pays les hommes dont il avait besoin pour jouer son rôle dans le monde, pour remplir sa mission providentielle : montrer à l'univers l'efficacité des principes catholiques. Le pays a su répondre à leur appel. Et c'est la tâche de chaque instituteur dans chaque village : être celui qui comprend la volonté de la Providence et qui apprend aux autres à dire : « Présent ! »

Les institutrices sont revenues de Bulle enrichies, avec une fierté plus haute encore de leur mission et la ferme volonté d'y correspondre toujours plus dans le sens que les journées du cours ont fait ressortir et de remplir ainsi le devoir de reconnaissance qu'elles ont à l'égard des organisateurs du cours. J. P.

Dans le barreau

M. François Esseiva, fils de M. Max Esseiva, commerçant en vin, de Fribourg, vient de passer brillamment ses examens d'Etat pour l'obtention du diplôme d'avocat. Il a mérité les félicitations du jury.

Le petit noyé de la Sarine

Le corps du jeune Roger Perler, qui s'était noyé, dimanche passé, dans la Sarine, non loin du pont de Saint-Jean, a été retrouvé ce matin, jeudi, vers 7 h. 1/2, à Schiffenen, par des ouvriers de l'entreprise Gremaud et Tacchini, qui exploite du gravier au bord de la Sarine.

Accident mortel

L'autre jour, un tragique accident est survenu dans une famille habitant la vallée du Götteron. M^{me} Lanthemann, âgée de quarante ans, était occupée dans sa cuisine à couper du pain pour sa soupe lorsque, subitement, elle fut atteinte d'une crise nerveuse. Elle tomba comme une masse sur le sol. Malheureusement, le couteau qu'elle tenait en mains s'enfonça dans la poitrine de la malheureuse et atteignit le cœur. M^{me} Lanthemann mourut presque immédiatement.

Adoration nocturne à Notre-Dame

La Basilique mineure de Notre-Dame restera ouverte toute cette nuit de jeudi à vendredi saint. Les fidèles pourront venir adorer Notre-Seigneur au reposoir. Au sortir de l'heure sainte de la cathédrale, récitation du Rosaire à Notre-Dame.

Objets trouvés et objets perdus

Voici la liste des objets trouvés et des objets perdus dans la ville de Fribourg du 19 octobre au 13 avril.

Objets trouvés : 12 porte-monnaie, 4 billets de 20 fr., 3 pièces de 5 fr., 3 bracelets, 2 chaînettes, 6 montres, 1 collier, 2 broches, 2 alliances, 1 stylo, 1 boucle d'oreille, 2 paires de gants, 9 gants, 4 livres de prières, 4 livres, 3 manivelles d'auto, 1 couteau, 3 plumes réservoirs, 1 coupon de tissus, 5 sacoches, 2 étuis d'écolier, 3 parapluies, 3 paires de lunettes, 3 fourrures, 1 couverture de laine, 1 trousseau de clefs, 1 pied pour appareil à photo, 1 blouse, 1 lampe de poche, 1 couverture d'auto, 1 plan, 1 bâche de camion, 1 cravate, 1 paquet contenant des étoffes, 1 bouchon de radiateur d'auto, 1 chaîne à neige, 1 chapeau de feutre pour homme, 1 chapelet, 1 enveloppe contenant des papiers, 1 bidon de révoline, 1 tricot et 1 bille.

On peut réclamer ces objets au bureau de la police locale.

Perdu : 26 porte-monnaie, 12 billets de 20 fr., 1 calepin contenant 20 fr. et papiers, 1 portefeuille contenant 50 fr. et papiers, 1 pochette contenant 220 fr., 10 fr. en 5 c., 1 sachet contenant 75 fr., 1 sac contenant 25 fr., 1 sacoches contenant 90 fr., 6 sacoches, 1 billet de loterie du Tir fédéral, 4 bagues, 2 paires de lorgnons, 5 paires de lunettes, 1 collier, 1 boucle d'oreille, 18 montres, 1 dentier, 1 alliance, 5 plumes réservoirs, 1 chevalière, 4 bracelets, 1 cliché, 1 écharpe, 1 sac à main, 1 couverture, 1 fourrure, 1 valise, 2 gants, 1 panier, 1 manteau, 1 paire de chaussettes, 5 tableaux, 1 paire de gants, 1 trousseau de clefs, 1 pelisse, 1 paire de peau de phoque, 1 carte de voyageur, 1 foulard, 1 enveloppe contenant des certificats, 1 parapluie, 1 voile de première communion.

Les jeunes conservateurs de la Suisse romande

Les délégués des jeunes conservateurs de la Suisse romande, au nombre de soixante-dix, se sont réunis, hier, mercredi, à Fribourg, sous la présidence de M. Chappuis, vice-président des jeunes conservateurs suisses, pour examiner les conséquences qu'entraînerait pour notre pays l'initiative de crise.

M. Musy a fait, le matin, un remarquable exposé de la situation économique de la Suisse et il a dit les raisons pour lesquelles les patriotes devaient s'opposer à une entreprise qui bouleverserait complètement notre économie nationale et qui jetterait notre pays dans les bras des socialistes. Il a eu des paroles vigoureuses pour combattre un projet qui tend à la dictature du parlement et qui veut détruire toute initiative individuelle.

Le discours de M. Musy a été applaudi avec enthousiasme. On entendit ensuite M. le préfet Renevey, de Fribourg ; M. Genoud et M. Biétré, de Genève, et M. Berra, l'animateur des organisations chrétiennes-sociales genevoises.

Au repas qui suivit, les participants applaudirent M. le préfet Renevey, qui parla au nom de Fribourg, et M. Chappuis, qui affirma, une fois de plus, la volonté des jeunes de collaborer à l'activité politique du parti conservateur.

M. Quartenoud, conseiller d'Etat, avec une clarté et une précision admirables, a défini les tâches des jeunes conservateurs, qui doivent travailler dans le cadre du parti et se pencher avec bienveillance sur la situation précaire de nos agriculteurs. Les jeunes s'emploieront à restaurer nos traditions chrétiennes et patriotiques, à lutter contre les compromissions, pour donner à notre parti un regain de vie et d'activité. M. Quartenoud a montré l'influence pernicieuse de la haute finance et a conjuré ses jeunes auditeurs de conserver les traditions de notre parti, qui doit pouvoir compter sur les jeunes comme sur une avant-garde solide et inébranlable dans ses principes.

Le discours si prenant de M. Quartenoud a été accueilli par une longue ovation. On entendit ensuite les représentants du Jura, du Bas-Valais, du Haut-Valais et de Genève, qui apportèrent leur adhésion enthousiaste au parti conservateur et qui exprimèrent leur volonté de lutter de toutes leurs forces contre l'emprise marxiste. M. Cavelli, secrétaire général du parti conservateur suisse, insista sur le rôle des jeunes dans les luttes politiques et montra que l'initiative de crise n'était qu'une machine de guerre pour permettre l'arrivée des socialistes au pouvoir. M. l'abbé Dr Savoy précisa certains aspects de l'initiative de crise.

Ce fut, hier, une belle assemblée qui laissera un excellent souvenir aux participants. Les jeunes conservateurs de la Suisse romande sauront faire leur devoir et ils seront toujours au premier rang de ceux qui veulent s'opposer à toutes les tentatives révolutionnaires et qui ont l'ambition de donner à notre pays la sécurité dans l'ordre et la paix dans la justice sociale.

Une faillite révoquée

En juillet passé, une société portant nom « La Tricotouse » avait été déclarée en faillite à Fribourg et son administrateur, M. Jacques Peyrot, fut enfermé durant quelques semaines, puis remis en liberté.

Hier, la faillite a été révoquée par le président du tribunal de la Sarine, toutes les productions pour la demande de faillite ayant été retirées. Un paiement de 40 % sera fait aux créanciers.

Quant à l'action pénale contre M. Peyrot, elle est éteinte.

SERVICES RELIGIEUX

19 avril

VENDREDI SAINT

Saint-Nicolas : 7 h. 1/2, psalmodie des petites heures. — 8 h., messe des présanctifiés. — 3 h., chemin de la croix. — 4 h., psalmodie des complies ; office des ténèbres. — 8 h. du soir, sermon sur la Passion.

Saint-Jean : 8 h., messe des présanctifiés. — 2 h., chemin de la croix de Saint-Jean à Bourguillon. — 8 h. du soir, sermon de la Passion ; chants de la Mutuelle.

Saint-Maurice : 8 h., messe des présanctifiés. — 3 h., chemin de la croix. — 8 h. du soir, Improperia de Palestrina ; sermon français ; O bone Jesu d'Ingegneri ; Parce Domine de Menegali. (Ces chants seront exécutés par le Cécilienverein.)

Saint-Pierre : 9 h., chant de la Passion, prières solennelles ; adoration de la Croix ; messe des présanctifiés. — 3 h., chemin de la croix, en français. — 4 h., chemin de la croix, en allemand. — 8 h. 15 du soir, chant des lamentations et sermon.

Notre-Dame : 8 h., messe des présanctifiés ; adoration de la croix. — 5 h. 1/2, chemin de la croix, en français.

R. Pères Cordeliers : 9 h., messe des présanctifiés ; chant de la Passion. — 4 h., office des ténèbres et chant des lamentations. — 8 h. 1/2 du soir, chemin de la croix en français.

R. Pères Capucins : 6 h. 1/2, messe des présanctifiés. — 5 h. 1/2 du soir, office des ténèbres et chant des lamentations.

Paroisse de Saint-Pierre

On nous mande :
Ce soir, à 10 h., aura lieu, devant le reposoir, la solennelle heure sainte des hommes et des jeunes gens. Depuis ces dernières années, le nombre des participants s'est continuellement accru. En 1934, on pouvait compter environ deux cent trente adorateurs. Quelle éloquente réponse cet acte public de foi et d'amour ne donne-t-il pas un monde qui se déchristianise et s'étiole dans les facilités d'une vie trop humaine !
On espère retrouver, ce soir, les anciens et de nouveaux adorateurs.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Sous la présidence de M. Xavier Neuhaus, le tribunal de la Sarine a eu hier, mercredi, à sa barre le dénommé B., demeurant à Sales (Sarine), qui, d'après l'expertise de M. Evéquo, chimiste cantonal, avait additionné son lait de 18 à 19 % d'eau. L'accusé n'a fait aucune difficulté pour reconnaître devant ses juges que, à réitérées fois, il avait mouillé son lait.

Il s'est vu condamner à quinze jours de prison sans sursis et aux dépens.

Nous avons signalé dans une de nos récentes chroniques que A. C. et son père, étaient accusés de faux et d'usage de faux. Ils avaient conçu l'idée d'organiser une souscription de bienfaisance dans la ville de Fribourg. Sur un cahier, ils calligraphièrent de leur plus belle écriture : « Quête en faveur des familles obérées. » Au bas de la page se trouvaient un sceau imité de la direction de la Police cantonale et la signature falsifiée du Conseiller d'Etat, directeur du Département. Le singulier quôteur C. n'avait récolté que 4 francs, qu'il empocha naturellement. Les agissements de C. ayant été signalés à la police, celle-ci n'eut pas de difficulté à reconnaître les grossières falsifications faites du sceau et de la signature officiels.

C. a avoué son délit et a déclaré que son père n'y a nullement collaboré. Ce dernier a été donc acquitté. C. fera deux mois de prison et acquittera les frais pénaux.

M. l'avocat Jean Rarmier défendait les prévenus.

A., à Corminboeuf, doit 153 francs pour la pension d'un enfant mineur. Il gagne 80 francs en été et 60 francs par mois en hiver. Malgré cela, il ne s'occupe nullement de son enfant. Il a été condamné à deux mois de prison et aux dépens pour violation de ses devoirs de famille.

M. Pillonel, licencié en droit, de l'étude de M. Gottrau, défendait A.

Un Tessinois, G., était en pension à la rue du Tir, à Fribourg, chez M. Walther. En l'absence de celui-ci et de sa famille, il déroba de l'argenterie et d'autres ustensiles de ménage qu'il revendit pour un prix dérisoire. G. a reconnu les faits et a été condamné à trois mois de prison, à l'indignité, aux dépens et à cinq ans d'expulsion du territoire fribourgeois.

G., célibataire, et Marie D., mariée, étaient, sur plainte, poursuivis pour adultère. Les faits étant établis, le tribunal a condamné l'un et l'autre à deux mois de prison avec sursis et aux frais.

Mme M., à Fribourg, avait réussi à truquer le compteur du gaz apposé dans sa cuisine et à s'approprier indûment une certaine quantité de gaz.

Elle ne s'est pas présentée à l'audience ; elle a été condamnée par contumace à trois mois de prison et aux dépens. Elle devra payer la valeur du gaz détourné.

B., de Posieux, actuellement en France, doit 425 francs français pour sa taxe militaire arriérée. Comme il ne paye pas et qu'il ne donne aucune nouvelle, il fera, à son retour au pays, dix jours d'arrêts.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, jeudi, 18 avril, à 8 heures, heure sainte. Après la cérémonie, répétition générale à la tribune de l'orgue.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Vendredi saint, à 19 h. 50, rendez-vous de tous les chanteurs à la tribune de l'orgue de Saint-Nicolas pour la cérémonie. Présence indispensable.

Mutuelle. — Ce soir jeudi, répétition à 8 h. ¼ au local. Demain soir, vendredi, à 7 h. ¾, présence indispensable à l'église de Saint-Jean.

Touring-Club suisse, section de Fribourg. — Le cours de dépannage est suspendu jusqu'au jeudi 25 avril. Dès cette date, il sera continué au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment du Technicum.

Männerchor Freiburg. — Heute abend keine Übung.

Changes à vue

Le 18 avril, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre st.)	14 95	15 05
Allemagne (100 marcs or)	124 —	124 50
Italie (100 lires)	25 55	25 75
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New York (1 dollar)	3 06	3 11
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	52 15	52 55
Madrid (100 pesetas)	42 10	42 40
Amsterdam (100 florins)	208 35	208 75
Budapest (100 pengő)	—	—

Le succès de la France à la Société des nations

Paris, 18 avril.

(Havas.) — Tous les journaux soulignent le succès que constitue pour la France le vote unanime du Conseil de la Société des nations.

« Ce succès a dépassé les prévisions les plus optimistes », écrit le *Petit Parisien* qui, parlant du vote de la Pologne, ajoute :

« Il faut savoir gré au représentant du maréchal Pilsoudski d'avoir, de bonne ou de mauvaise grâce, affronté la colère allemande. L'absentéisme de la Pologne eût d'ailleurs fait scandale à Genève puisque l'Etat polonais doit la résurrection de son existence nouvelle à ce traité de Versailles que l'Allemagne a justement foulé aux pieds. »

Le *Journal*, de son côté, écrit :

« C'est un succès avant tout pour notre pays qui a été le seul à avoir le courage de soutenir qu'une violation flagrante du droit ne peut rester sans une flétrissure au moins morale. C'est un succès au moins relatif pour la Société des nations ; c'est un succès personnel indiscutable pour M. Laval. La victoire de la France n'est pas seulement une victoire de droit, c'est la victoire d'une décision ferme qui est bien la première condition pour assurer la paix. »

L'*Œuvre*, expliquant le vote de la Pologne, déclare : « La Pologne, fidèle à sa politique de bascule, après avoir fait un discours trop allemand, a voté pour la France. La raison majeure en est que la Pologne espère maintenant récolter un profit du voyage de M. Laval à Varsovie. Elle désirerait notamment faire renouveler son alliance militaire avec la France en la modifiant dans le sens d'un automatisme absolu. »

Excelsior conclut :

« Les meilleurs résultats des dernières délibérations du Conseil de Genève sont d'avoir fait apparaître de toute sa force agissante l'étroite solidarité de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, cimentée à la conférence de Stresa, dont la conclusion s'incorpore désormais dans les disciplines de l'institution internationale de Genève. »

Le *Matin* donne les précisions suivantes sur la formule d'accord sur laquelle se sont rejoints, hier, mercredi, MM. Laval et Litvinof :

« M. Laval et parvenu à faire abandonner à M. Litvinof son idée d'un automatisme d'assistance mutuelle. Désormais, toute demande devra pratiquement être soumise au Conseil de la Société des nations, c'est-à-dire que l'accord est placé sous l'égide de l'organisme de Genève. En cas de nécessité, le Conseil de la Société des nations sera convoqué dans les quarante-huit heures afin de prendre la décision consistant à laisser ou non leur liberté d'action aux puissances intéressées. »

L'*Echo de Paris*, qui se déclare satisfait de l'accord Laval-Litvinof, écrit :

« Le Conseil des ministres français se prononcera, vendredi matin, en dernier ressort. Si un dénouement favorable était retardé pour une raison ou pour une autre, M. Laval gagnerait immédiatement Moscou afin de reprendre les pourparlers. Dans l'hypothèse contraire, le voyage n'aurait lieu que dans une quinzaine de jours. »

Le *Jour* écrit :

« Cette condamnation de l'Allemagne, c'est la victoire de la cause française qui sert elle-même la cause de tous les peuples amis de la paix. Pour une fois que nous menons le train, sachons enregistrer nos avantages avec autant de courage que nous mettons d'ordinaire à nous dénigrer. Le représentant de la France qui a osé cette procédure contre l'Allemagne a bien mérité du pays. »

Même satisfaction à l'*Ami du peuple*, qui écrit : « La Société des nations, en se prononçant pour la France, s'est prononcée pour le droit contre la force. »

Le *Populaire* daigne concéder que « le Conseil de la Société des nations s'est tiré tant bien que mal du pas difficile où il s'était engagé ».

Du *Temps* :

« Les deux journées de Genève sont bonnes pour la moralité internationale, car on y a vu le Conseil de la Société des nations aborder de front la question du réarmement massif de l'Allemagne en violation des clauses militaires, navales et aériennes du traité de Versailles. Il eût été inconcevable que la question ne fût pas portée devant le Conseil, alors que celui-ci a pour tâche essentielle de faire respecter par tous les Etats leurs obligations internationales, condition première du maintien de la paix et de l'organisation de la sécurité durable. Il est tout à l'honneur de la France que ce soit son gouvernement qui ait pris l'initiative de cette solennelle protestation contre une flagrante violation du droit, et que ce soit son ministre des affaires étrangères qui, au nom du gouvernement de la République, ait courageusement placé les Etats membres de la Société des nations devant leurs responsabilités. On doit considérer, en effet, que si l'institution internationale de Genève n'avait pas son mot à dire dans un cas comme celui-ci, si elle n'était pas l'interprète autorisée de la conscience universelle en faisant entendre une solennelle protestation contre la violation d'un traité général par une grande puissance, elle perdrait sa raison d'être et serait irrémédiablement diminuée aux yeux du monde civilisé, qui

met en ses efforts son suprême espoir de voir consolider l'ordre et la paix.

« La déclaration de M. Pierre Laval, qui constitue en fait le commentaire du memorandum français, est parfaite de ton et de mesure. Tout ce qu'il importait de dire s'y trouve, et, d'autre part, on n'y relève pas un mot pouvant faire supposer que la France obéit à une autre préoccupation que celle de défendre la paix. »

Déception et protestations en Allemagne

Berlin, 18 avril.

La nouvelle du vote de la résolution de Genève sur le réarmement du Reich a causé une profonde déception et provoque une tempête de protestations. On espérait que le projet de résolution échouerait.

Toute la presse s'exprime en termes violents. Elle annonce que le Conseil de la Société des nations recevra promptement « une réponse allemande catégorique » et fait entendre que ce sera le refus net du Reich de retourner à Genève.

Il est possible que le chancelier Hitler fasse une déclaration dans ce sens d'ici à dimanche.

Berlin, 18 avril.

Parlant de la résolution du Conseil de la Société des nations, le *Vælkischer Beobachter* écrit :

« L'adoption par le Conseil de la Société des nations du projet de résolution de Stresa, projet aussi provocant que mensonger, montre une fois de plus l'attitude partielle de cet organisme, qui, depuis sa création, a uniquement servi à couvrir sous le manteau de prétendus intérêts de l'humanité l'égoïsme sacré des principales puissances représentées à Genève. La politique européenne connaît depuis aujourd'hui un nouveau mensonge. Pour la politique européenne, le fait nouveau c'est que les Etats européens représentés à Genève ont laissé formuler leur attitude par le ministre des affaires étrangères du bolchévisme en tant que principal orateur. »

« Les puissances représentées au Conseil de la Société des nations sont au sein d'une belle et digne société ! La Société des nations, dans sa séance d'hier mercredi, s'est donné elle-même la plus forte gifle. Elle s'est elle-même exclue en tant que tribune du militarisme parisien et de la bolchévisation moscovite comme institution d'une politique européenne ! »

La *Bersenzeitung* qualifie le vote de scandaleux et dit que l'Allemagne a reçu un affront intolérable pour son honneur.

L'*Allgemeine Zeitung* dit que les « acrobates de la parole » qui ont rendu le verdict de Genève ne méritent pas d'autre réponse que celle qu'un lieutenant allemand ferait donner par son ordonnance à un homme mal élevé.

L'Italie se réjouit de la solidarité anglo-franco-italienne

Rome, 18 avril.

La condamnation de l'Allemagne par le conseil de la Société des nations est regardée, en Italie, comme la preuve que la solidarité anglo-franco-italienne, solennellement réaffirmée à Stresa, est décidée à se traduire en action.

« La conférence de Stresa, écrit le *Giornale d'Italia*, fait sentir son influence sur l'attitude et sur l'action politique des trois puissances. Il est remarquable que cette unité ait été confirmée à Genève au cours d'un des débats les plus importants et les plus significatifs qui se soient jamais déroulés à la Société des nations. La condamnation de la violation des traités, à laquelle l'Italie donne son adhésion, ne contredit pas la politique de collaboration, les actes unilatéraux étant toujours l'antithèse de la collaboration. »

La satisfaction en Autriche

Vienne, 18 avril.

Les nouvelles de Genève sont considérées à Vienne comme favorables pour l'Autriche.

Le ministre des affaires étrangères, M. Berger-Waldenegg, a eu l'occasion de traiter, dans une série d'entretiens avec les principaux hommes d'Etat étrangers réunis pour la session du conseil, non seulement le projet de pacte danubien, mais le rétablissement de l'Autriche dans tous ses droits souverains en matière militaire.

Sur ce dernier point, la *Reichspost* qualifie d'exagérations tendancieuses les bruits de difficultés soulevées de certains côtés, et ajoute qu'au contraire les négociations sur cette question, dont le principe a été préparé par la conférence de Stresa, ont une tournure assez favorable pour qu'on puisse espérer un prompt aboutissement.

Le *Wiener Journal* discute, au sujet des pactes en préparation et plus spécialement du pacte danubien, la définition de la non-immixtion sur laquelle le Reich hitlérien suscite une polémique de mauvaise foi :

« La non-immixtion, dit-il, signifie tout simplement l'obligation, pour un Etat, de ne s'ingérer en aucune manière dans les affaires intérieures d'un autre et de ne pas tolérer de semblable ingérence venant même de milieux soi-disant non responsables. Toutefois, c'est à l'Etat dont la sécurité intérieure et extérieure est menacée qu'il appartient de définir ce qui constitue l'acte d'immixtion. Cette thèse, bien claire, sera certainement reconnue sur le plan international à la conférence de Rome qui aura, d'autre part, à régler le recours à l'égalité des droits de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie. Il y aurait une véritable prime au fait accompli si l'on refusait aux puissances qui répudient toute initiative unilatérale ce qu'on accepterait de

l'Allemagne comme fait accompli. Aussi peut-on envisager avec optimisme les travaux de la conférence de Rome. En tout cas, en ce qui concerne l'Autriche, il ne pourra s'agir que d'une discussion sur la procédure, car la souveraineté sans réserve de l'Autriche est une des exigences fondamentales de la paix européenne, constatation qui revient sans cesse dans les déclarations de toutes les puissances plus ou moins intéressées. »

L'Allemagne boudera la conférence de Rome

Londres, 18 avril.

(Havas.) — Le *Times* écrit :

« Selon des commentaires allemands non officiels, quoique bien informés, l'Allemagne ne participera vraisemblablement pas, à la suite du vote du Conseil de la Société des nations, à la conférence de Rome. »

« Dans les milieux autorisés, on espère cependant que la conférence de Rome conduira à un pacte de non-immixtion entre les puissances intéressées et à la présentation à la Société des nations d'une recommandation contresignée par les puissances visant à rendre à la Hongrie, à l'Autriche et à la Bulgarie l'égalité de droits militaires. »

Le brouillon Lloyd George entrerait dans le ministère anglais

Londres, 18 avril.

(Havas.) — Suivant le *Morning Post*, M. Lloyd George entrerait dans un cabinet remanié, en dépit de l'opposition du chancelier de l'Echiquier, M. Neville Chamberlain, qui s'opposerait aux plans de l'ancien premier-ministre.

Les élections hollandaises

Amsterdam, 18 avril.

(Havas.) — Maintenant qu'on connaît le résultat des élections provinciales (voir *Nouvelles du jour*), dans la proportion des deux tiers à peu près, le caractère principal qui se dégage de ce scrutin est l'avance du mouvement nationaliste-social, auquel on accorde un gain de sièges de 6 à 8 %. Les socialistes perdent quelques sièges au profit des communistes. Les partis qui soutiennent le gouvernement, notamment les anti-révolutionnaires chrétiens, les libéraux et les démocrates, ont perdu à peu près 6 % des voix qu'ils avaient obtenues aux précédentes élections. Les pertes des catholiques semblent insignifiantes.

Les anciens combattants français

Rome, 18 avril.

Les délégués des anciens combattants français se trouvent présentement à Rome. Ils ont été l'objet d'un accueil chaleureux de la part de la population de la Ville éternelle.

SUISSE

Trois touristes allemands victimes d'une avalanche dans le Haut-Valais

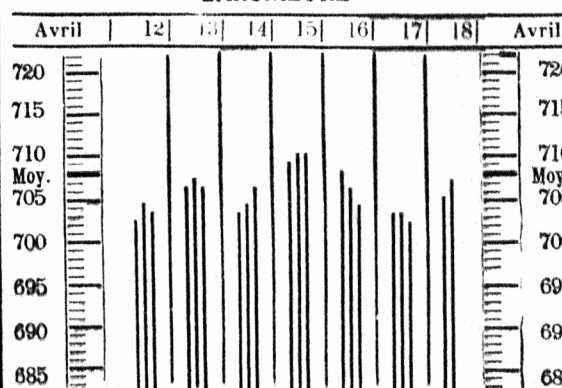
Saas-Fée, 18 avril.

Une avalanche a surpris, hier, mercredi, après midi, au lieu dit Plattje, au sud du village de Saas-Fée (vallée de Saas, parallèle à la vallée de Zermatt), une caravane d'une quinzaine de touristes allemands venus du pays de Bade. Les touristes avaient entrepris l'ascension du Plattje en dépit des récentes chutes de neige et des avertissements qui leur avaient été donnés. En cours de route, une avalanche dévala du Mittag-horn, ensevelissant les touristes. Un de ceux-ci mourut étouffé ; les autres, dont plusieurs étaient blessés, purent être dégagés à temps, mais deux d'entre eux ne tardèrent pas à succomber. Le total des victimes est ainsi de trois.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 avril

BAROMETRE



THERMOMETRE

Avril	12	13	14	15	16	17	18	Avril
7 h m.	9	6	6	5	3	4	3	7 h m.
11 h m.	11	8	7	8	14	6	3	11 h m.
7 h soir	9	8	6	9	8	3		7 h soir

Zurich, 18 avril, 8 h. du matin.

Les conditions atmosphériques sont toujours peu favorables. En montagne, les chutes de neige ont continué jusqu'à mercredi soir et, sur les Préalpes, la couche de neige atteint 40 à 50 cm. d'épaisseur. A l'altitude de 1800 m., la température est descendue à environ quatre degrés au-dessous de zéro.

Temps probable

Zurich, 18 avril, 11 h. du matin.

Ciel nuageux, variable, à éclaircies. Pas de pluies importantes.

AVIATION

Tableau des avions postaux

Les avions postaux procurent un gain de temps qui va d'un jour à 25. Voici quelques renseignements sur le jour où il faut, en Suisse, consigner son courrier pour les diverses destinations :

Tous les jours : Algérie, Angleterre, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Lettonie, Lithuanie, Maroc, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Tunisie.

Lundi : Albanie.

Mardi : Australie, Chine, Egypte, Hongkong, Indes britannique et française, Iran (Perse), Indes néerlandaises, Palestine, Philippines, Siam, Syrie.

Mercredi : Albanie, Chine, Congo belge (sud et nord-est), Egypte, Indes néerlandaises, Madagascar, Palestine, Philippines, Réunion, Siam, Soudan, Syrie, Turquie.

Jeudi : Afrique équatoriale et occidentale française, Cameroun, Canaries, Côte d'Or, Congo belge, Dahomey, Gabon, Guinée espagnole, Nigéria, Soudan français, Tchad, Togo.

Vendredi : Afrique occidentale française, Argentine, Brésil, Bolivie, Cap-Vert, Chili, Côte d'Ivoire, Paraguay, Pérou, Sierra-Leone, Uruguay.

Samedi : Albanie, Australie, Chine, Egypte, Indes britannique et française, Palestine, Philippines, Siam, Syrie, Turquie.

Dimanche : Congo belge, Egypte, Madagascar, Mozambique, Réunion, Soudan, Tanganika.

Les raids du « Santos-Dumont »

L'hydravion Santos-Dumont, piloté par Givon, ayant à bord le courrier d'Amérique du Sud, a améri mardi matin à la base aérienne de Dakar, à 8 h. 25.

L'hydravion Santos-Dumont termine ainsi la série de ses liaisons avec l'Amérique du Sud avant d'entrer en revision générale.

Parti lundi de Natal (Brésil), il avait fait une courte escale à Porto-Praia (Iles du Cap-Vert). Cet appareil français, actionné par trois moteurs Hispano-Suiza, a accompli avec une parfaite régularité quatorze traversées de l'Atlantique-Sud durant la saison d'hiver.

Navigation aérienne

Le retour du « Graf-Zeppelin »

Le dirigeable Graf-Zeppelin est arrivé mardi matin à 9 h. 22 à Friedrichshafen, de retour de son premier voyage en Amérique du Sud, sous le commandement du capitaine von Schiller. Il avait à bord 21 passagers.

RADIO

Vendredi, 19 avril

Radio-Suisse romande

10 h. 45 (de Berne), Lazaro, cantate de Pâques, Schubert. 12 h., Trio en ré mineur, Schumann. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert classique par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h. (de Porrentruy), pour vendredi saint ; concert par la Société de chant Sainte-Cécile. 18 h. 40, poèmes. 19 h. (de Leipzig), Passion selon saint Matthieu, de J.-S. Bach. 21 h. 30, dernières nouvelles. 21 h. 40, Les réalités invisibles, pièce en un acte, d'Henriette Charasson.

Radio-Suisse allemande

12 h. 15, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 13 h. 30, récital de chant. 17 h. 35, récital de piano. 18 h. 25, musique de chambre. 19 h. 3, quatuors religieux, chantés par le Quatuor vocal de Radio-Berne. 20 h., concert du vendredi saint, retransmis de la Cathédrale de Berne. 21 h. 25, œuvres de Gluck et Beethoven.

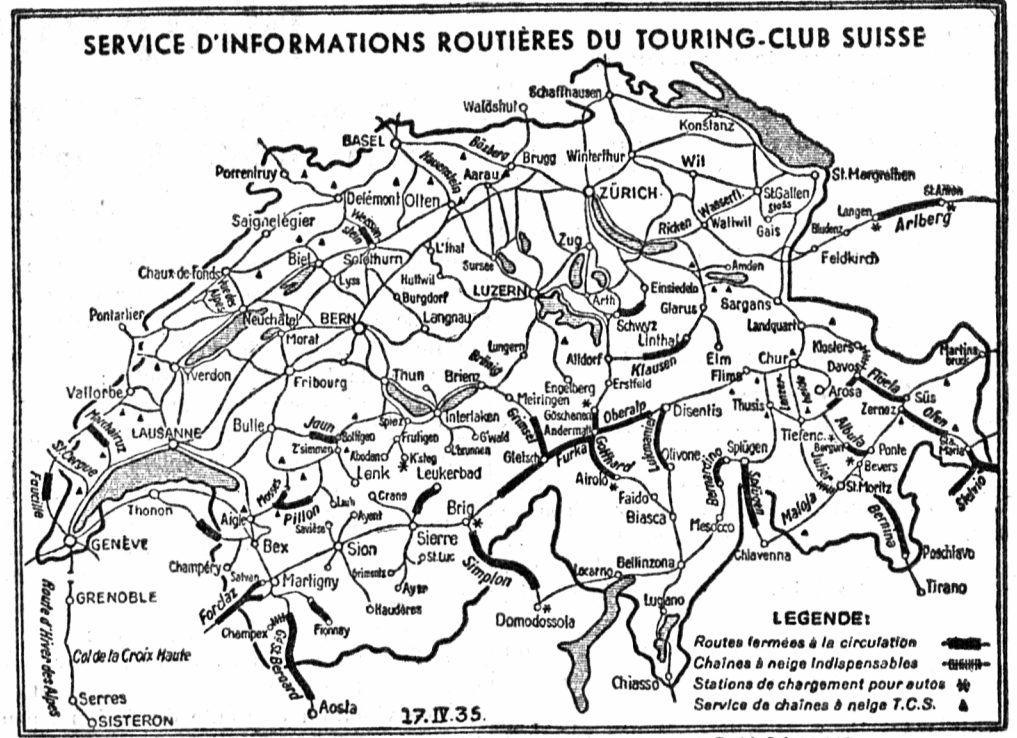
Radio-Suisse italienne

12 h., concert. 16 h., émission commune du studio de Zurich.

Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique symphonique. 18 h. 30, causerie religieuse par le R. Père Padé. 21 h. 45, concert symphonique par l'Orchestre national. Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-concert symphonique. Paris P. T. T., 20 h. 30, concert par l'Orchestre national et concert de musique de chambre. Strasbourg, 19 h., retransmission de l'église Saint-Thomas, à Leipzig : La Passion selon saint Matthieu, de J.-S. Bach. Radio-Luxembourg, 20 h. 10, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Koenigswusterhausen, 15 h., retransmission d'une église à Berlin. Stuttgart, 22 h. 30, L'amour, la musique et la mort de Jean-Sébastien Bach, pièce radiophonique. Leipzig, 12 h., concert de midi

L'état des routes suisses au 17 avril



par l'Orchestre symphonique de Leipzig et des solistes. 19 h., La Passion selon saint Matthieu, de J.-S. Bach. Hambourg, 22 h. 30, concert du vendredi saint, de Hanovre. Londres régional, 20 h., concert par l'Orchestre symphonique de Londres. 21 h. 30, concert par l'Orchestre du Théâtre de la B. B. C. Vienne, 19 h. 30, Stabat Mater, de Dvorak. 20 h. 30, soirée tyrolienne.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 7 h. 45, gymnastique. 8 h. 30 à 9 h. 40, Lyon-la-Doua, La neuvième Symphonie, de Beethoven. 14 h. à 14 h. 30, Berne, musique de chambre. 22 h. 15 à 23 h. 10, Francfort, scènes de Parsifal, opéra de Richard Wagner (disques).

L'audition de postes américains

L'audition des stations américaines qui travaillent sur ondes radiophoniques constitue une écoute fort intéressante pour tout amateur de radio.

A l'intention de ceux qui voudraient se livrer à ce « sport », un journal français a donné quelques stations américaines, avec l'indication de leur place sur l'échelle des émetteurs européens. On ne peut, hélas ! les écouter que vers 1 h. 30 du matin, et quand les conditions sont favorables.

Argentine. — Longueur d'onde : 243,2 m. ; à peu près sur la même position que : Gleiwitz ; station : Radio Stentor ; 10 kw. ; lettre d'appel : LS. 8 ;

252 m. ; Francfort-sur-le-Mein ; Radio Prieto ; 20 kw. ; LS 2. — 303 m. ; entre Huizen et Turin ; Radio Splendid ; 16 kw. ; LR 4. — 315,6 m. ; Breslau ; Radio Nacional ; 14 kw. ; LR 3. — 329,5 m. ; entre Toulouse et Hambourg, Radio Argentina ; 10 kw. ; LR 2. — 344,6 m. ; entre Londres Régional et Poznan ; Radio la Nacion ; 37 kw. ; LR 6. —

361,2 m. ; entre Berlin et Bucarest ; Radio Excelsior ; 29 kw. ; LR 5. — 379,5 m. ; entre Lwow et Leipzig ; Radio Cultura ; 11 kw. ; LR 10.

Etats-Unis. — Longueur d'onde : 256,3 m. ; entre Copenhague et Mont-Generi ; station : Philadelphie ; 50 kw. ; lettres d'appel : WCAU. — 260,7 m. ; entre Kosice et Londres National ; Rochester ; 50 kw. ; WHAM. — 265,3 m. ; Horby ; Salt Lake City ; 50 kw. ; KSL. — 275,1 m. ; entre Madona et Bordeaux ; Saint-Louis ; 50 kw. ; KMOX. — 280,2 m. ; entre Bordeaux et Bari ; Cleveland ; 50 kw. ; WTAM. — 288,4 m. ; Rennes ; Hartford ; 50 kw. ; WTC. — 303 m. ; entre Huizen et Turin ; Boston ; 50 kw. ; WBZ. — 305,9 m. ; entre Turin et Poste-Parisien ; Pittsburg ; 50 kw. ; KDKA. — 344,6 m. ; entre Londres Régional et Poznan ; Chicago ; 50 kw. ; WENR et WLS. — 348,6 m. ; entre Poznan et Strasbourg ; New-York ; 50 kw. ; WABC. — 379,5 m. ; entre Lwow et Leipzig ; Schenectady ; 50 kw. ; WGY. — 416,4 m. ; entre Reval et Rome ; Chicago ; 50 kw. ; WGN. — 428,6 m. ; entre Stockholm et Paris P. T. T. ; Cincinnati ; 500 kw. ; WLW. — 454,3 m. ; entre North Régional et Langenberg ; New-York ; 50 kw. ; WEAF.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Petit guide du jardin potager
par G. Bays, jardinier
Prix : Fr. 1.20

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG
130, Place St-Nicolas — Avenue de Pérolles, 38

LAURENS "ORANGE" dès maintenant 80 cts.!

NOUVELLE LAURENS "VERT"

"Cigarette de Jubilé"

LE TRIOMPHE D'UNE VIEILLE RENOMMÉE!

1835 **1935**

Fr. 1. 20 cig.

†

Monsieur et Madame Dessibourg-Progin et leurs enfants : Gaston, Yvonne et Myriam, à Courtepin, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et bien-aimé

GILBERT

enlevé à leur tendre affection le 17 avril, dans sa 2^{me} année, après une courte maladie. L'enterrement aura lieu à Barberêche, vendredi, 19 avril, à 2 h. ½. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Für die vielen Beweise aufrichtiger Teilnahme beim Hinschiede unserer lieben Mutter und Grossmutter

Frau Wwe. Verena JUCKER-OSWALD

dankt Allen von Herzen.

Famille Troller-Jucker.

Monsieur Ernest Dessibourg et sa famille, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part : M. le Curé de Saint-Aubin, M. l'abbé P. Brulhardt, révérend curé d'Avry-devant-Pont, M. C. Chassot, conseiller national, le conseil de paroisse, la Société de chant et la population de Saint-Aubin, les amis des villages voisins, ainsi que toutes les personnes qui ont adressé par la poste leurs condoléances.

TRANSPORTS FUNÈBRES

A. MURITH S. A.

FRIBOURG

Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

Confiserie-pâtisserie de la Caserne

Pour Pâques

Vol-au-vent maison, glaces, vacherin glacé et dessert tous genres, ainsi que des œufs nougat et chocolats garnis.

Se recommande :

Charles Cochard,

Place de la Caserne

Livraison à domicile. Téléph. 1091

Enchères publiques de bétail et chédail

Mardi 23 avril 1935, dès 13 heures, les sous-signés vendront devant leur domicile, à Sorens : 1 cheval, 4 vaches, 3 génisses, une voiture, 3 chars à pont, 1 char avec fût à purin 1000 litres, caisse à purin, char à herbe, faucheuse, faneuse, 1 charrue, 1 buttoir, herse, luges, 1 traîneau, 1 hache-paille, 5 colliers de chevaux, clochettes, ainsi qu'un certain nombre d'outils agricoles.

1771

Les exposants : **Hoirie LEHMANN.**

Poissons frais !!!

de Norvège !!! extra!!!

Grande vente - Très bon marché

FILET de Cabillaud la livre 0.80

FILET de Norvège » 1.10

FILET de Colin Norvège » 1.50

CABILLAUD Français » 0.80

CABILLAUD de Norvège » 1.10

Colin, Saumon frais, Merlans, Poissons du lac, etc. Cuisses de grenouilles Escargots préparés.

TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE CARÈME

Pour Pâques : grand choix de volaille, gibier, poisson



AU FAISAN DORÉ

J. ALLEN Magasin : Rue du Tir, 15 Tél. 9.37
Service à domicile - Expéditions par poste et C. F. F.

Tous les samedis matin

il sera vendu, sur la place du Tilleul, station du tram, BRICELETS et BISCUITS

1^{re} qualité, à Fr. 2.- le kg. 1918

QUELLE PERSONNE

dévouée prêterait 2000 fr. à famille ayant situation stable ? Rembours. mensuel 50 fr Int 5 à 6 % payable 6 mois d'avance. S'adresser par écrit sous chiffres P 40558 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE

encore 3000 kg. de regain 1^{re} qualité. A la même adresse, on demande un bon domestique de campagne sachant traire. S'adresser à Progin Félix, Villarepos. 40549

Tennis

Tous renseignements relatifs aux abonnements et règlements des cours du Guintzet et Gambach du L. T. C. de Fribourg.

- Raquettes des premières marques, de 10.50 à 67.-
- Balles, depuis 10.50 la douzaine
- Chaussures, depuis 5.90
- Pantalons-tennis, toile de lin et flanelle, de Fr. 25.-
- Complets de tennis, depuis Fr. 55.-

Tous les accessoires filets, poignées, cuir, fourres, visières et produits d'entretien.

Recordage rapide

par la maison

HUBER - SPORTS

13, Avenue de Pérolles

Tél. 16.53

On demande, pour hôtel de campagne, une

CUISINIÈRE

Inutile de se présenter sans de sérieuses capacités. On demande aussi une jeune fille pour aider au ménage et servir au café.

S'adresser sous chiffres P 12047 F, à Publicitas, Fribourg.

CHAUFFEUR

40 ans, marié, 15 ans d'expérience, sobre, parle le français et l'allemand, possède permis de conduire pour tous véhicules, accepterait tout autre emploi, cherche place, libre tout de suite. Certifié et photo à disposition. Ecrire sous chiffres C 5851 L, à Publicitas, Fribourg.

Fiancés

Voyez nos mobiliers complets 13 pièces dep. Fr. 370.- avec literie damassée Fr. 490.-

La chambre à coucher matinée, avec armoire à glace, 3 portes, lavabo, marbre et glace, table de nuit et grand lit Fr. 450.-

avec literie bon crin Fr. 595.- Emb Exp. fco.

RECORDON, meubles, 12, pl. du Tunnel, LAUSANNE. Tél. 27 581

On demande

jeune fille de 16 à 18 ans, pour garder les enfants et aider au ménage. Occasion d'apprendre l'allemand. Entrée tout de suite. S'adresser à M. Vonlanthen-Bulliard, café-restaurant, Heitenried. 12050

A VENDRE

MACHINE à coudre SINGER à pied ou à main, en parfait état.

S'adresser au magasin de fromages, rue de l'ancienne Préfecture, 184.

REPRÉSENTATION EXCLUSIVE

pr le canton de Fribourg, pour machines et bureau et ustensiles, est à remettre à représentant énergique. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à E. Vorbach, Bâle, 41, Elisabethenstrasse.

Ne vous laissez pas arrêter par le mauvais temps, pour vos achats de

PÂQUES

Après la pluie... le beau temps!

Chapeaux
Chemises
Cravates
Gants

Le plus beau choix aux plus bas prix

GALLEY

Aux Élégants

Rue de Lausanne Av. de la Gare

Pâques en Gruyère

Hôtel du Maréchal Ferrant **CHARMEY** Tél. 33.20

SPÉCIALITÉS : Truîtes de la Jagne - Jambon et saucisson de campagne Menus soignés - Hors-d'œuvre - Volaille Ragoût de cabri - Crème

F. RUFFIEUX, nouveau tenancier.

Prêt

Quel particulier prêterait 12,000 à 15,000 fr. à bon commerçant actif et honnête désirant développer excellentes affaires. Remboursement et intérêts à convenir. - Ecrire sous chiffres P 12066 F, à Publicitas, Fribourg.

Café-Restaurant Gruyérien

Téléph. N° 60 - BULLE - Téléph. N° 60

NOUVELLE GRANDE SALLE
SPÉCIALITÉS : Ses truîtes Ses fondues Son salé de campagne
Banquets pour Sociétés Repas de famille Noces Pension Vaudois Vins de choix Valaisans
E. Buchilly-Baumann.

Foin et regain

A VENDRE

S'adresser à A. Frossard, agence immob., Fribourg. 15-26

Imprimerie St-Paul

Impressions en tous genres

A LOUER

tout de suite ou date à convenir, dans villa, à la rue St-Pierre, appartement remis à neuf avec tout le confort moderne, composé de 4 grandes pièces, véranda, cuisine, bains, mansarde, caves, Jouisance jardin. 12065

S'adresser à G. Meyer, architecte, Fribourg.

La résurrection de Rama

par GUY THORNE

(Adapté de l'anglais par O'Neuvs)

— Nous devons maintenant nous rendre directement à la chambre que j'ai marquée sur la carte, dit Duncan tout bas, mais d'une voix parfaitement claire et distincte. Elle est au second étage ; nous y arriverons par l'escalier de service qui est tout près d'ici. Il me semble que l'hôte ou les hôtes actuels du château n'ont rien à voir dans le quartier des domestiques. Il y a peu de chances de rencontre ; le seul danger, c'est que cet escalier conduise aussi à la cabine téléphonique qui est peut-être utilisée. Suivez-moi de très près, touchez-moi, ce sera mieux encore, et quand je m'arrêterai, arrêtez-vous aussi. Il est nécessaire que j'aie les mains libres pour tâter le chemin ; ainsi, prenez tout seul la charge de la valise. Allons, maintenant.

Ils reprirent leur route, pas à pas, comme deux ombres muettes. Même un chien de garde, semblait-il, n'eût pu prendre l'éveil.

Enfin, ils se trouvèrent devant la grande porte rembourrée, garnie de clous de cuivre, séparant le quartier des domestiques du reste de la maison. Duncan l'ouvrit graduellement par petites poussées et Staveley ne sut qu'il l'ouvrait qu'en voyant un rayon lumineux filtrer.

Le silence demeurait aussi profond ; mais cette partie de la maison était largement éclairée. L'électricité était allumée. Les deux fantômes noirs frissonnèrent ; ils se trouvaient en plein champ de bataille.

Ils avaient atteint la galerie supérieure ; le tapis couvrant le parquet eût suffi à amortir le bruit des pas, mais cette galerie était entourée de portes ; une d'elles pouvait s'ouvrir d'un moment à l'autre. Pourtant, au lieu de gagner son objectif au plus tôt, Duncan s'arrêta et se pencha au-dessus de la balustrade dorée, et Staveley l'imita. Leurs regards plongèrent ainsi jusque dans le hall central. Et ils constatèrent que ce hall lui-même n'était pas éclairé. Toute cette illumination provenait de la galerie du premier étage, à trente pieds au-dessous d'eux.

— C'est ce que je supposais, dit Duncan en se retirant en arrière. Il ne faut pas nous attendre une minute de plus ici. Suivez-moi !

Il contourna une partie de la galerie : la porte, devant laquelle il s'arrêta, s'ouvrit comme par magie sous la douce pression, donnant accès à un nouveau couloir obscur.

Alors, Duncan s'arrêta de nouveau, souleva son capuchon et, à l'aide d'un mouchoir de soie noire, s'épongea le front couvert de sueur.

— Il y a plus de deux cents chambres dans ce labyrinthe, car je n'appelle pas ça une maison, dit-il ; mais je ne suis qu'un vieux sot. un mannequin habillé de laine, si la première porte à droite n'est pas celle du petit nid que j'ai choisi pour nous. Et je puis vous le dire, je suis joliment content d'être rendu.

Il était très pâle, et Staveley, qui s'était laissé conduire comme un automate, comprit seulement à ce moment par quelles transes le chef de l'expédition avait passé.

La porte de chêne noir luisant était le travail le plus solide et le plus curieux que sût exécuter un des habiles et patients ouvriers de l'époque. Même la poignée et la serrure étaient originales, et ce fut une belle clé ciselée que

Duncan tira de sa poche et introduisit dans la serrure.

— On ne laisse rien rouiller, ici, murmura Duncan, comme les pènes cédaient sans bruit, Staveley souleva une fois de plus le lourd sac de voyage, et tous deux entrèrent dans leur refuge temporaire.

Encore une fois, ils prêtèrent l'oreille, et Duncan referma la porte. Tous deux éprouvaient un intense soulagement. La clarté d'une de leurs torches leur montra que les volets des trois fenêtres de la pièce étaient hermétiquement clos. Ceci leur permit de tourner le commutateur et toute la chambre se trouva éclairée.

C'était une très belle chambre, de vastes dimensions, et dont l'ameublement n'avait pas été changé depuis l'époque où régnait celle que les Anglais continuent d'appeler — sans doute humoristiquement — la « bonne reine Bess ». Duncan regarda autour de lui avec le naïf plaisir d'un Américain en face du passé.

— Dans mon étude des vieilles maisons anglaises, dit-il, j'ai calculé que les guides n'indiquent pas moins de quatorze cent deux lits comme ayant eu l'honneur de servir à la reine Elisabeth. Je suppose bien que celui-ci est sur la liste ou mérite d'y figurer. Mais si vous êtes de mon avis, Staveley, la meilleure chose que nous puissions faire pour l'instant, c'est un bon somme. Je sens que j'en ai besoin.

Staveley ne fit aucune objection. Il enleva ses bottes et se jeta sur un des côtés du lit à colonnes.

Duncan, lui, fit le tour de la chambre et l'examina minutieusement avant de s'étendre à son tour. Il ouvrit la porte d'un placard dans le panneau de chêne du mur, et poussa un soupir de satisfaction. Il avait découvert un lavabo avec

des robinets d'eau froide et d'eau chaude, et ceci lui enlevait une de ses anxiétés. Il semblait trouver un plaisir presque égal à s'arrêter devant un grand coffre bardé de fer appuyé contre un mur et vissé au plancher. La présence de ces deux choses constatée à son tour, il se livra au repos.

Quand Staveley s'éveilla, après un sommeil peuplé de cauchemars, la première chose qu'il vit fut Duncan, en manches de chemise, debout au milieu de la chambre. Sans se rendre compte de l'endroit où il était, Staveley allait l'interpeller quand un mystérieux signe d'avertissement l'arrêta.

Aussitôt, la mémoire lui revint et, avec la mémoire, une vive sensation de faim.

Duncan avait prévu le cas et préparé le nécessaire.

— Ça ne vaut pas un dîner chez Delmonico, mais ça peut suffire, dit-il en présentant des biscuits étendus de gelée de poulet et des tasses d'aluminium pleines d'un excellent bouillon.

Staveley regardait autour de lui avec tristesse. Il y avait six semaines seulement, il était le plus heureux des hommes ; cette superbe demeure était son second chez lui. Et maintenant, à cause du chagrin qui lui rongeaient le cœur, cette chambre lui paraissait sinistre, en dépit de son brillant éclairage.

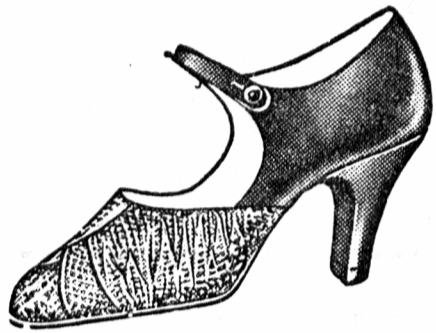
— On étouffe, ici, dit-il.

— Nous pourrions, je crois, aérer la chambre. Il y a en bas un ventilateur électrique, mais on a négligé d'en faire bénéficier la reine Bess. Nous pouvons sans inconvénient écarter les volets et ouvrir les fenêtres pendant cinq minutes.

(A suivre)

Procurez le bonheur et la joie à l'occasion de

PÂQUES



Pour Pâques, une paire de chaussures neuves!

CHEZ KURTH

POUR MADAME,
 Jolie chaussure bride, en brun ou noir 7.80
 Jolie chaussure bride, grand choix 9.80
 Jolie chaussure bride, fantaisie 12.80
 Jolie chaussure bride, lézard 12.80
 Pumps, tout genre
 Richelieu Charleston Fantaisie



CHEZ KURTH

POUR MONSIEUR,
 Richelieu noir ou brun Fr. 9.80 8.80
 Richelieu verni Fr. 15.80 12.80
 Richelieu verni, avec peau mate 13.80
 Richelieu cousu, trépointe, noir 12.80
 Richelieu, cousu trépointe, brun 14.80



Kurth

Fribourg

Pour la jeunesse

SOULIERS BRIDE
 noir, brun, verni
 RICHELIEU
 noir, brun, verni
 Nos 18-21 22-26 27-29 30-35
 Fr. 4.90 5.90 6.80 7.80

Pour un joli cadeau de Pâques,

Fiançailles ou noces,

adressez-vous à la maison

Bregger, Zwimpfer et Co

fondée en 1785

PLACE DU TILLEUL,

FRIBOURG

GRAND CHOIX EN SERVICES DE TABLE
 SERVICES A CAFÉ, etc., etc.

Nouveautés

MACHINES A COUDRE « GRITZNER » « Helvetia »
 POTAGERS A GAZ « VOGA », « SARINA »

Nouveaux modèles

Les vêtements faits

par

HENRI COMTE

10, av. de la Gare 11^{me} étage

se distinguent par

leur élégance
 le soin du détail
 et leur belle qualité.

**CHAPEAUX
 CHEMISES
 CRAVATES
 GANTS**

chez

SAUSER-REICHLEN
 les derniers modèles
PÂQUES 1395

**Le beau
 cadeau**

de fiançailles ou
 de mariage



Les alliances en assortiment superbe

Les prix avantageux — Les pièces de bon goût

chez

GEORGES TISSOT

HORLOGER DIPLOMÉ

RUE DE LAUSANNE, 39

Tél. 15.84

VOUS AIMEZ VOTRE FAMILLE
 ET LUI VOULEZ DU BIEN

VOUS PENSEZ AUSSI A
 VOTRE AVENIR et à la
 SECURITE DE VOTRE
 VIEILLESSE.

Demandez donc conseils à :

A. Marro, FRIBOURG

agent général de la

Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
 Fondée en 1872

Vous effectuerez le plus sûr
 le meilleur des placements.

Confections pour dames

dernières nouveautés

H. Sidler, rue des
 Epouses, 143

Prix modérés

Timbres escompte

Teinturerie

Lavages chimiques

G. UTTINGER

Magasin : rue de l'Hôpital, 35
 Avenue Weck-Reynold, 13
 Téléphone 8.20

Travail prompt et soigné
 Prix très modérés

Expéditions postales
 dans toute la Suisse.

Spécialité :
 DEUIL - RAPIDE

HELVETIA



Société suisse d'assurances

Accidents

Responsabilité civile

Agricoles — Vols

Autos — Dégâts d'eau

A. Marro,

agent général

17, rue de Romont

FRIBOURG

TÉLÉPHONE 1085

J. KAUFMANN, inspecteur, Fribourg
 J. ZOZZO, » Fribourg

CHEMIN DE CROIX
illustré et médité
Illustrations d'Hippolyte Lagerges
Méditations par le R. P. Pelot, S. J.
Relié : Fr. 1.60
AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG
130, Place St-Nicolas — Avenue de Pérolles, 38

JEUNE HOMME
ayant terminé ses études, désirerait faire un stage de quelques mois, comme volontaire dans bureau ou maison de commerce. Préentions modestes. — Donnerait éventuellement leçons à jeunes gens. — Offres sous chiffres P 40540 F, à Publicitas, Fribourg.
Cirpur le 1/2 Kg Frs 150
L'encaustique en vente partout
D.R.L.

LA BANQUE POPULAIRE SUISSE
A FRIBOURG ET SES AGENCES
VOUS OFFRENT :
OBLIGATIONS AU PORTEUR
REMBOURSABLES SANS
DENONCIATION APRES 3
ET 5 ANS AU TAUX DE
4 %

A LOUER
joli appartement bien ensoleillé, de 2 chambres, éven. 3, cuisine avec eau, galetas, cave et buanderie, pour tout de suite ou date à convenir. 40552 S'adresser à Jules Leibzig, Marly-le-Grand.

A LOUER
LOCAUX
pour magasins, bureaux, ateliers tranquilles, etc., avec logements de 2 chambres. Tout confort. 11858 S'adresser à MM. Hogg-Mons et fils, Fribourg.

Pour Pâques
Jambons
Saucissons
Saucisses au foie fumés à la campagne.
Boucherie BROHY
A LOUER
à partir du 25 juillet, appartements de trois chambres et dépendances, depuis Fr. 65.— à 80.—. Adresse : rue du Temple, 15, Ilme étage. Même adresse : atelier de réparation avec box et locaux. 174-1

Pour Pâques
Nul n'est mieux placé que le Confiseur-spécialiste
E. Leimgruber
Place de la Gare, 35 Téléphone 183
pour garantir la qualité et la fraîcheur des articles de Pâques, en chocolat ou nougat de sa fabrication.
Expédition soignée Voyez ses vitrines

COURS DE CUISINE
6 à 12 leçons : 1 après-midi ou 1 soir par semaine. 40530
Mlle REICHLLEN, prof. dipl.
Grand'rue, 20, Fribourg.

Les plus beaux
PAPIERS PEINTS
aux meilleurs prix
M. CHIFFELLE
rue de Romont, Fribourg

PIEDS D'OEILLET EN FLEURS
par mes plantons d'œillets seuls de première classe, œillets greffés. A obtenir dans toutes teintes. 50 pièces Fr. 3.85. 100 pièces Fr. 5.85. Franco. Indication pour culture gratis. — Commandez tout de suite chez 2347 G
M. Panella, Rosenbergstrasse 8, St. Gall.

Pour Sâques
Au Petit Paris
près Saint-Nicolas
Vous trouverez du bon à bon marché
Beau choix de chemises p^r mes. dep. 3.95
Quelques-unes défraîchies » 2.90
Chemises de travail » 1.75
Chaussettes » -.45
Bas soie et fil et soie et autres » 1.50
Combinaisons soie » 2.50
Corsets ceintures » -.95
Lingerie pour dames » -.95
Pantalons pour hommes » 3.95
Complets salopettes » 3.95
Cols, cravates, bretelles » -.95
Tabliers caoutchouc vulcanisé » 2.50
Parapluies 2.95
Enfourrages, la garniture, dep. 5.50
Foulard soie 0.20

Tout devient neuf !

le kg 2²⁵
Couleur à l'huile
marque La Palette
indispensable pour remettre à neuf vos meubles de jardins, pavillons, serres, clôtures, outils aratoires, etc., etc.
EN VENTE PARTOUT
GROS : DROGUERIES RÉUNIES SA-LAUSANNE

Ebénisterie de Villars
Villars-sur-Glâne Fribourg
Route de Cormanon
Salles à manger. — Chambres à coucher.
Petits meubles. Literie complète. Divans.
Grand choix en stocks. Prix très avantageux.
Livraison franco. Téléphone 966. Vente directe. 143
Se recommande L. Bächler.

C'est à la
Boucherie Jean BAERISWYL
Place St-Nicolas Téléphone 1.85
que vous trouverez : Bœuf - Veau - Mouton - Porc frais, ainsi que : jambons, saucissons, saucisse au foie, de campagne,
AU PLUS BAS PRIX DU JOUR.
12000 Se recommande.

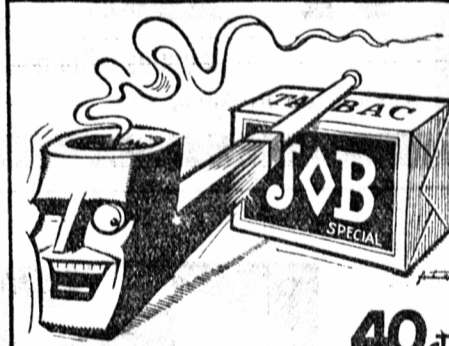
Les dames fortes
peuvent très bien s'habiller chez nous, actuellement dans nos rayons de Manteaux, Robes, Lingerie, Bonneterie, Tabliers, etc.
vous trouverez ce qu'il vous faut.



chez KNOFF à FRIBOURG

Un bas spécial pour JAMBES FORTES. Jusqu'à ce jour, il était difficile d'en trouver un; chez nous, un tel bas existe, dont non seulement la partie supérieure, mais aussi le pied, sont d'une souplesse et d'une élasticité que vous apprécierez. Les pointes en sont tout spécialement renforcées, et il se distingue par sa qualité, SOIE ARTIFICIELLE choisie et très solide. Il se fait en gris, brun, beige et noir, pour
3.90

JOLI MAGASIN
à louer, à la rue de Romont, éven. petit logement avec cuisine et galetas, eau, gaz, électricité. Entrée à volonté suivant entente. — S'adresser par écrit, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12061 F.


SPECIAL 40c.
LES 50 GR.

PLAIES Baume St-Jacques
de C. Trautmann, pharmacien, Bâle.
Prix : 1 fr 75. Contre les ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharm
Distributeur général : Pharmacie St-Jacques, Bâle

CHRYSLER
à vendre tout de suite, d'un particulier, faute d'emploi, Limousine, 7-8 places, 6 cyl. La voiture est en très bon état et sera cédée à un prix favorable.
Offres sous chiffres P 12045 F, à Publicitas, Fribourg.

Les boucheries et charcuteries de la ville de Fribourg
seront fermées
le lundi de Pâques, à partir de midi.

Apprenti boulanger
On demande comme tel un jeune homme de 16 à 17 ans, fort et en bonne santé. Vie de famille. Faire offres à la Boulangerie-pâtisserie Henri Baud, St-Maurice (Valais) 12053

Qui prêterait
200 fr. à jeune agriculteur solvable, momentanément gêné. Remboursable le 15 juin. Bon intérêt. — Offres sous chiffres P 40556 F, à Publicitas, Fribourg.

Place stable
est offerte à jeune homme sérieux, bon trayeur, comme domestique berger, pour soigner 8 bêtes et aider à la campagne. Faire offres avec gages désirés à J. Chappuis, St-Maurice, Vésénaz-Genève. 56166

PRÊT
Quelle personne charitable aiderait une famille honorable avec un prêt de Fr. 2000.— au taux le plus favorable possible? Faire offres écrites sous chiffres P 40555 F, à Publicitas, Fribourg.

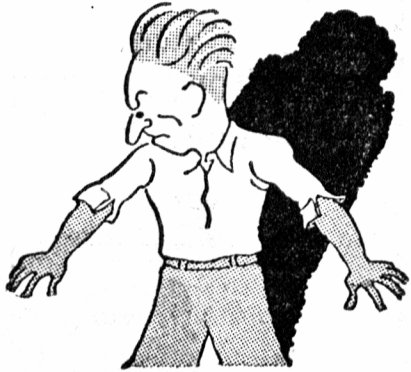
A LOUER
appartement de trois chambres, ch. de bains, chauff. central indépendant. — S'adresser : rue de Lausanne, 52, Fribourg. 11955

A VENDRE
1 char de marché neuf avec cadre, essieux « patent », chez Flury, marchand, rue des Forgerons, Fribourg. 12060

A LOUER
logement 2 chambres et 1 cuisine, chez 40550 Louis Brügger, Marly.

A LOUER
pour le 25 juillet, 1 appartement situé au quartier des Places, près de la gare, 4 pièces tout confort. S'adresser sous chiffres P 12041 F, à Publicitas, Fribourg.

Pâques



Quelle déception....
Tout est trop petit....

Mais vous ne connaîtrez plus cet ennui
si vous achetez des chemises en tissus

sanforisé

Par ce nouveau procédé, ils ne se
retrécissent absolument plus

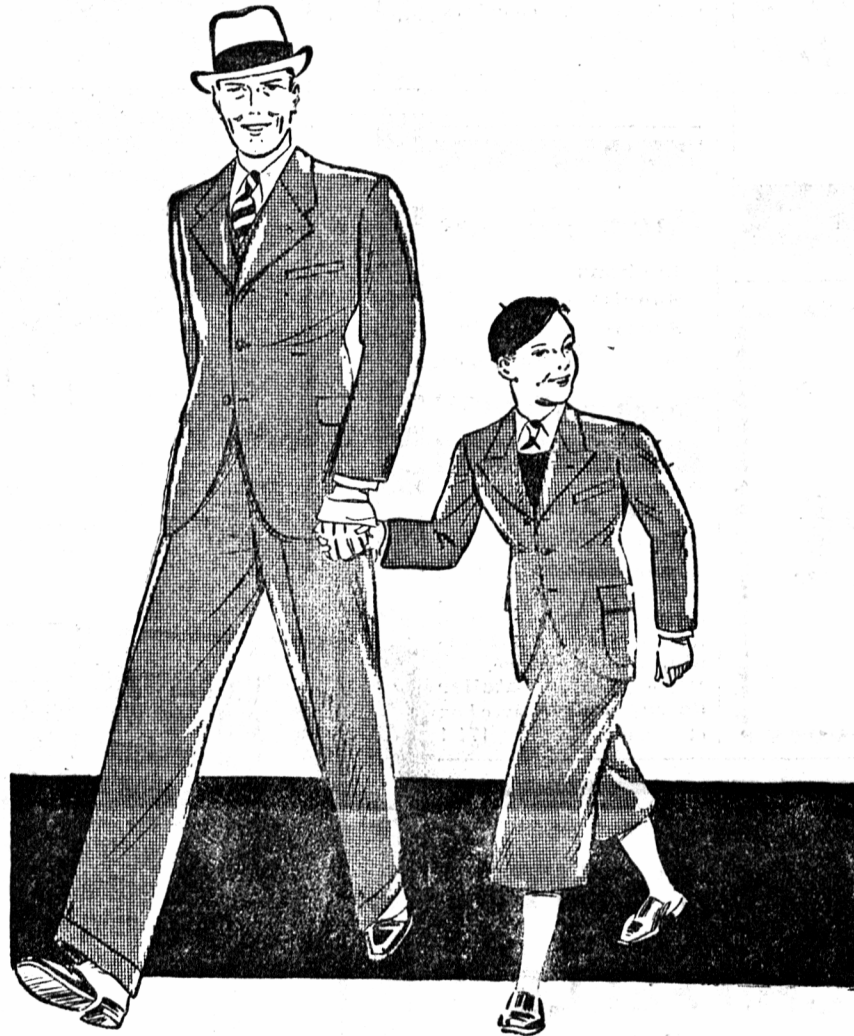
Chemises avec 2 cols ou col fixe
superbes dessins modernes, fines rayures

Fr. **8.90** **9.50**

AUX MAGASINS
BRUNSCHWIG & Co

10 Pérolles **10**

Habillez-vous
A La Perfection



Complets pour messieurs de Fr. 38.- à 130.-

COSTUMES POUR JEUNES GENS ET GARÇONS
à des prix excessivement bas

MAISON DE CONFLECTIONS MASCULINES

A La Perfection

Jacques Guggenheim-Schneider, Fribourg

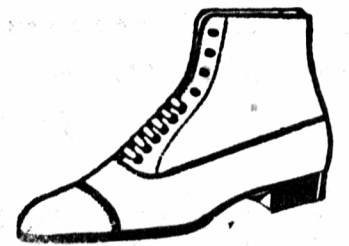
Avenue de la Gare, 10

Timbres d'escompte 5 %

Un beau et utile cadeau
en
porcelaine, faïence, cristal et fantaisie
chez

ZOSSO-SAUTEREL

Rue des Epouses, 139 Tél. 4.64



Cette superbe bottine pour messieurs
d'après cliché, à Fr. 12.80 14.80



Soulers à brides pr enfants et fillettes

Nos 17/21 22/26 27/29 30/35

Fr. 4.80 5.80 6.80 7.80

RICHELIEU POUR DAMES

en box, à

Fr. 8.80 9.80



Chaussures VONLANTHEN

Place du Tilleul Place de la Gare, 10
FRIBOURG (Bâloise)

Envois franco contre remboursement



Hoffmann

la réputée cuisinière à gaz

avec les tout derniers perfectionnements, dont
l'injecteur « Geha » adapté à chaque brûleur
rendant cette cuisinière la plus économique.
Modèle tout émaillé dep. Fr. 115.—

Commerce de fer fribourgeois S. A.

Rue de Lausanne, 85 Fribourg

Tél. 5.59



Pour les fêtes de Pâques

vous trouverez les marchandises de votre goût dans les magasins
qui délivrent les timbres 5 % du

Service d'escompte fribourgeois

Choix varié

en

Sous-vêtements
pour dames
Yala et autres marques

BAS

dans toutes les teintes mode

GANTS

Ceintures, soutien-gorge,
Robettes d'enfants, etc.

G. KEMM-ELLENBERGER

FRIBOURG

Rue du Tilleul, 154-5